

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 décembre 2015

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF s'est excusée pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Claude-Anne JAQUIER, Harmony PILLADO, Carmen TANNER, Pascal BLUM, Patrick DERIAZ, Eric GENTIZON, Laurent GILLIARD, Johann GILLIÉRON, Pierre HUNKELER, Harry THONNEY et Dominique VIQUERAT.

Membres présents	89
Membres excusés	11
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

Nous vous informons que le point 4, démission est à mettre au pluriel.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 1^{ER} OCTOBRE 2015**

Tel que présenté, le procès-verbal du **1^{er} octobre 2015** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

4. DÉMISSIONS

En date du 19 novembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil communal.

Menant actuellement une formation en cours d'emploi, je n'ai malheureusement plus la disponibilité de m'engager au sein du Conseil, ce qui explique mes nombreuses absences aux séances. Je garde toutefois un souvenir enrichissant des séances auxquelles j'ai eu l'occasion de participer. J'ai en effet beaucoup appris du fonctionnement de notre Ville et pu parfaire les connaissances acquises lors de mon mandat de présidente au sein du Conseil des Jeunes.

Je remercie l'ensemble du Conseil pour son accueil et lui souhaite de fructueux débats dans l'intérêt commun de notre population.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Arta PAPAZI.

Mme Arta PAPAZI faisait partie de la liste complémentaire du parti socialiste du 28 janvier 2013 et a accédé à ce Conseil le 7 novembre de cette même année. Elle était depuis peu membre de la Commission communale de recours.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Arta PAPAZI pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui souhaite de mener à bien sa formation et beaucoup de plaisir dans sa vie future.



En date du 30 novembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Par la présente, j'aimerais vous soumettre ma démission de notre organe délibérant avec effet au 3 décembre prochain. Ayant eu l'honneur de siéger au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains depuis l'année 2009, une telle décision n'a pas été aisée à prendre tant je mesure, au moment de la communiquer, à quel point le fait de siéger au sein de notre Conseil permet de participer à des moments importants de la vie politique de notre Ville.

Ma démission est provoquée par un changement professionnel au cours de l'été 2013 à la suite duquel j'assume une charge de travail et des responsabilités conséquentes et des impératifs d'agenda qui se sont avérés incompatibles avec l'exercice de mon mandat de Conseiller communal. Cet état de fait s'est traduit par des absences beaucoup trop fréquentes des rangs de notre Conseil ce qui m'a par ailleurs valu, à très juste titre, une célébrité éphémère auprès des organes de presse de notre belle fête des Brandons. C'est ainsi que je préfère laisser mon siège à un nouveau membre dont la disponibilité et l'élan de ce nouvel engagement lui permettront d'assumer pleinement le mandat de Conseiller communal.

C'est avec un vif intérêt que j'ai siégé au sein du Conseil dont l'importance en ce moment de rapide développement de notre Ville ne cesse de grandir. Nous le savons toutes et tous, Yverdon-les-Bains se trouve face à des défis à la fois prometteurs – soit la mise en place d'une politique urbaine et de mobilité digne d'une ville moderne du XXI^{ème} siècle associée à des politiques publiques innovatrices en matière sociale, économique, culturelle et d'accueil de nos habitants venus d'ailleurs –, et générateurs de blocages dont l'épopée de ladite route de contournement – démocratiquement légitimée, mais hautement discutable en termes d'impact sur la politique financière et de promotion de nos infrastructures du futur – constitue le point d'orgue.

Il ne m'appartient pas d'épiloguer sur ces sujets. Permettez-moi cependant d'exprimer un souhait simple : il est de notre devoir d'empoigner et de prioriser à leur juste valeur les différents enjeux

de notre avenir. Dans ce sens, la consolidation et l'augmentation de la cohésion sociale et du dynamisme urbain devraient certainement se situer en tête de liste.

Je termine cette lettre en adressant mes remerciements à tous mes collègues qui m'ont accueilli et je remercie également les membres de l'administration du Conseil pour leur travail et leur disponibilité. C'est avec fierté que j'ai porté les couleurs socialistes au sein de notre Conseil. C'est avec intérêt que j'ai participé à ses débats. C'est avec plaisir que je vous ai côtoyés.

Tout en vous remerciant de bien vouloir prendre acte de ma démission, je vous souhaite, Madame la Présidente, une excellente poursuite pour votre année présidentielle et formule mes vœux pour une bonne continuation de législature aux membres du Conseil.

C'est signé M. Philipp MÜLLER.

M. Philipp MÜLLER a accédé à ce Conseil le 2 avril 2009. Il a été membre de la Commission des finances de 2009 à la fin de la législature, soit en 2011.

Au nom du Conseil communal, je remercie sincèrement M. Philipp MÜLLER pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur.

5. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Mme Arta PAPAZI et M. Philipp MÜLLER laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants.

Mme Mireille BANDERET, première des viennent-ensuite de la 2^e liste complémentaire du parti socialiste, née en 1949 et domiciliée à l'avenue Général-Guisan 11 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Arta PAPAZI.

Mme Hiba ADEN, seconde sur cette même liste, née le 23 octobre 1979, domiciliée à la rue Roger-de-Guimps 42 à Yverdon-les-Bains a également accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Philipp MÜLLER.

De plus, lors de notre dernière séance, nous devons assermenter Mme Dominique PILLOUD, première des viennent-ensuite de la liste du PLR, en remplacement de Mme Anilda DEWARRAT. Pour des raisons de santé, elle doit finalement renoncer à siéger au Conseil communal. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de guérison.

Nous avons donc fait appel à Mme Catherine GRIN, connue sous le nom de Karine GRIN, seconde sur cette même liste, née en 1952 et domiciliée à la rue du Cheminet 42 à Yverdon-les-Bains, qui a accepté d'accéder au Conseil communal.

Je prie Mmes Mireille BANDERET, Hiba ADEN et Catherine GRIN de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mmes Mireille BANDERET, Hiba ADEN et Catherine GRIN, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Catherine CARP.

Mme Mireille BANDERET : « Je le promets »

Mme Hiba ADEN : « Je le promets »

Mme Catherine GRIN : « Je le promets »

Mmes les Conseillères, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil qui est à nouveau au complet. En son nom, je vous souhaite la bienvenue et un bon retour parmi nous à Mmes BANDERET et GRIN puisque vous avez déjà toutes les deux occupé nos bancs.

Par l'entremise de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

*Présidence à la COFI
pour 2015-2016*

Pour faire suite à la séance du 1^{er} octobre dernier, la Commission des finances a trouvé une solution pour sa présidence.

Elle est assurée jusqu'au 31 décembre 2015 par M. Thomas JENNI et M. Sylvain PITTET prendra le relais du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Carnet rose

Pour terminer sur une nouvelle réjouissante, nous avons le plaisir de vous annoncer deux naissances :

- celle de la petite Dilayla, née le 4 novembre dernier, fille de notre collègue Mme Harmony PILLADO, et
- celle de la petite Nadya, née le 15 novembre dernier, fille de notre collègue M. Steves BUCHS.

Nous présentons aux heureux parents, nos plus sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Motion de la commission PR15.27PR, présentée par M. le Conseiller Yann MAMIN
- Une Question de M. le Conseiller Yann Mamin
- Un Postulat de M. le Conseiller Bart WIND
- Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications :

- CO15.12 concernant un dépassement de crédit de CHF 208'000.- du crédit global de

- renouvellement des réseaux du Service des énergies ;
- CO15.13 concernant la demande de crédit de CHF 396'500.- pour les travaux de réfection des conduites et de la chaussée de la rue de l'Ancien-Stand ;
- CO15.14 concernant un dépassement de crédit dans le cadre de la rénovation du Théâtre Benno Besson ;
- CO15.15 concernant le plan des investissements 2015 – 2024.

De plus, le Service des énergies nous propose de faire le point en image sur l'avancée du projet de déploiement de la fibre optique à Yverdon-les-Bains, en fin de séance, lors des réponses de la Municipalité.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme la Présidente, merci : deux communications.

CO15.12
Version modifiée

La première concernant la communication CO15.12 concernant le dépassement de crédit de CHF 208'000.- du crédit global de renouvellement des infrastructures du Service des énergies.

La Municipalité s'est rendu compte que la communication CO15.12 précitée comportait des erreurs dans la version originelle que vous avez reçue pour la séance de ce soir. Vous venez de recevoir ce soir la nouvelle version corrigée. Je vous indique ci-dessous les éléments qu'il y a lieu de modifier, pour simplifier, disons, la compréhension :

La référence est le préavis PR13.37PR relatif à une demande de crédit global pour l'année 2014 afin d'assurer le renouvellement annuel des infrastructures des énergies pour un montant de CHF 2'250'000.-. Pour mémoire, ce préavis a été adopté par le Conseil lors de sa séance du 6 février 2014.

La référence au préavis PR14.32PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'433'000.- pour les travaux de renouvellement annuel des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 662'700.- pour la réfection des chaussées, est donc erronée.

Le préavis PR13.37PR concluait au financement à raison de CHF 1'590'000.- par la trésorerie générale pour le crédit global 2014 du SEY et au financement de CHF 660'000.- par la trésorerie générale pour le crédit global STE 2014.

Le dépassement annoncé de CHF 208'000.- doit donc se calculer en référence au montant de CHF 1'590'000.- ce qui donne un dépassement de 13.08 % et non pas 8.55 %.

Compte tenu du dépassement, un préavis suivra prochainement cette communication article 99 du règlement du Conseil communal.

Voilà, c'est peut-être un petit peu ardu à l'oral, mais enfin, toujours est-il que nous vous présentons nos excuses pour cette coquille qu'il y a eu dans cette communication.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Retrait du PR15.27PR

Communication n° 2 : le PR15.27PR qui est à l'ordre du jour de ce soir.

La Municipalité a pris acte du peu d'enthousiasme, et c'est peu dire, de la commission qui a siégé pour étudier ce préavis.

La Municipalité, le Bureau du Conseil, et ainsi que les différentes personnes qui se sont

penchées sur la problématique de l'équipement de la Salle des Débats depuis 2011, voire avant, n'ont visiblement pas trouvé la solution miracle qui satisfasse toutes les parties et tous les intérêts.

La Municipalité vous informe retirer le préavis en question et reformera un groupe de travail afin de trouver une solution pérenne qui puisse être admise par tous les intéressés, je veux citer : les utilisateurs, les monuments historiques, les techniciens, et évidemment tous les gens qui sont dans cette salle.

Je vous remercie.

**8. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION
COMMUNALE DE
RECOURS**

Mme la Présidente Catherine CARP :

Suite à la démission de Mme Arta PAPAZI du Conseil communal, la Commission communale de recours se retrouve avec un siège vacant, à repourvoir comme membre. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD-EDDAHBI :

Le groupe socialiste a l'avantage de vous présenter à la Commission de recours, la candidature de Mme Hiba ADEN.

Voilà, en vous remerciant.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci Mme la Conseillère.

Y a-t-il d'autres propositions de l'assemblée ?

Cela ne sembla pas être le cas. Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **Mme Hiba ADEN est élue** membre de la Commission communale de recours.

Mme Hiba ADEN, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**9. PRÉAVIS
N° PR15.27PR**

Le PR15.27PR ayant été retiré, nous passons directement au préavis suivant.

**10. PRÉAVIS
N° PR15.29PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 176'000.- POUR LES TRAVAUX D'ÉVACUATION DES EAUX DE DÉCHARGE DE LA SOURCE DU COSSAUX.
RAPPORTRICE : MME MARCELINE MILLIOUD**

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Marceline MILLIOUD, Harmony PILLADO, Emilienne WAGNIÈRE, Guy ANGÉLOZ, Khéna BALET, Bexhet HALIMI, Jean-Claude MONNEY et Marc NICODET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Marceline MILLIOUD donne lecture des conclusions du rapport après avoir apporté une modification aux conclusions, soit « Il faut anticiper, les mesures du PDDE seront réalisées

progressivement, mais pas achevées avant une dizaine d'années ».

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.29PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'évacuation des eaux de décharge de la source du Cossaux ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 176'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4043 « Evacuation des eaux du Cossaux » et amortie par prélèvement au Fonds de renouvellement 928.1801.

**11. PRÉAVIS
N° PR15.30PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 500'000.- POUR LE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.
RAPPORTEUR : M. ROLAND VILLARD**

*Composition de la
commission*

Mme et MM. les Conseillers Claire-Lise DETREY, Patrick DERIAZ, David GRANDJEAN, Florent MICHAUD, Walter MÜLLER, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Roland VILLARD et Yves VUAGNIAUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Roland VILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'ai une question par rapport à la page 4 sur le coût et financement de ce projet. Il y a un rabais estimatif espéré par le service de CHF 119'000.-. S'il venait à ne pas y avoir de rabais, quelles en seraient les conséquences sur le préavis présenté ce soir ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Nous avons expliqué dans le cadre de la commission, et je vais le réexpliquer ici, que la Municipalité a CHF 500'000.- à disposition dans le cadre du plan des investissements. Nous allons donc investir CHF 500'000.- hormis peut-être le dépassement admissible, possible mais non souhaité, de 10 %. Nous allons donc évidemment respecter le cadre qui nous sera donné par le Conseil communal.

Pourquoi CHF 119'000.- de rabais ? Un, parce que ça nous arrange vis-à-vis du plan des investissements. Et puis deux, parce qu'on pense que sérieusement c'est un rabais tout à fait possible dans le cadre de ce genre de marché, et que nous allons pouvoir le négocier dans ce cadre-là. Donc le service compétent en la matière, certifie, avec les cautèles d'usage, que nous devrions pouvoir y arriver. En tout cas, nous allons évidemment respecter le cadre qui nous est donné ce soir, si vous le donnez, Mesdames et Messieurs, dans le cadre du Conseil communal, merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Y-a-t'il d'autres questions ?

Cela ne semble pas être le cas. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une très grande majorité avec une abstention.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.30PR est accepté à une très grande majorité avec une abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6207 « Renouvellement des infrastructures informatiques 2015 » et amortie en 3 ans au plus.

12. MOTION

DE M. BART WIND DU 3 SEPTEMBRE 2015 (PV POINT 9.3) CONCERNANT LE RACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ AU PRIX DU MARCHÉ.

RAPPORTRICE : MME JOËLLE BETTEX

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Joëlle BETTEX, Pierre ARNABOLDI, Pascal BLUM, Olivier DI PRINZIO, Nicolas DURUSSEL, Thomas JENNI, Brian OOSTERHOFF et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Joëlle BETTEX ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité

La discussion sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité est ouverte.

M. le Conseiller Bart WIND :

Tout d'abord, j'aimerais remercier Mme la Municipale SAVARY, le Service des énergies, et mes collègues qui ont siégé dans cette commission, d'avoir étudié cette question.

Retrait de la motion

Pour des raisons que j'ai expliquées aussi à la commission que je redévelopperai tout à l'heure, si vous le voulez bien, sous forme de postulat au point 13 de notre ordre du jour, je retire cette motion.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Donc, il n'y a pas de vote et je remercie la commission pour son travail.

**13. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

13.1

Une Motion de la commission du PR15.27PR par M. le Conseiller Yann MAMIN (Nouveau projet d'aménagement de la salle des Débats)

Il y aura deux petites modifications, dont une suite au retrait du préavis et une dernière en conclusion, donc veuillez être attentifs par rapport au texte que vous avez pu recevoir.

Le Conseil communal vient de ne pas voter le préavis PR15.27PR relatif au réaménagement de la salle des Débats. La commission a estimé que la version proposée par la Municipalité n'était pas satisfaisante sur le court comme sur le long terme. Si le remplacement des sièges est nécessaire, il n'est pas suffisant et il est important de poursuivre la réflexion pour aller de l'avant.

La commission a découvert au fil des séances le grand potentiel que présente la salle des Débats pour devenir une salle parlementaire et un outil de travail performant, en considérant notamment le cas similaire de Lausanne. De plus, cette démarche peut être menée tout en surmontant des difficultés liées à l'espace disponible, à la sécurité ou à la valeur historique de la salle. La commission estime aussi que cet investissement n'est pas vain s'il s'agit pour le Conseil communal de travailler dans de bonnes conditions et que la salle pourra toujours être employée à d'autres occasions, pour les services de la Ville, les associations diverses, etc.

Lors de la dernière séance de la commission et avec le soutien de la Municipalité, la commission a pu discuter d'une variante fixe avec un représentant d'URBAT, en proposant notamment les grandes lignes d'un projet plus en adéquation avec les besoins du Conseil, quelques points :

- Une orientation en hémicycle et dirigée vers le Château, soit à 90° de l'organisation actuelle ;
- Une organisation du perchoir sur une seule rangée afin de gagner de l'espace ;

- Des sièges fixes et rabattables avec pupitres ;
- Un système de vote électronique et de micros individuels (en fixe ou WIFI) ;
- Projections possibles par beamer (pour le résultat des votes, présentations diverses) ;
- Et des places pour handicapés, journalistes, voire public.

Nombre de ces critères avaient été envisagés par les services de la Ville mais n'avaient pas fait l'objet d'une étude approfondie. Les motionnaires, soit les membres de la commission in corpore, remercient par ailleurs les services communaux pour leur disponibilité et leur collaboration lors des trois séances.

La commission relative au préavis PR15.27PR, à l'unanimité de ses membres, vous propose Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la motion suivante :

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'initier dans les meilleurs délais de nouvelles démarches en vue d'un aménagement fixe de la salle des Débats, en reprenant notamment les critères proposés par la commission PR15.27PR, et ajout à la conclusion, et de présenter un projet avant la fin de la législature.

Pour faciliter une bonne collaboration dans l'élaboration d'un nouveau cahier des charges, des membres du Bureau, de la commission du PR15.27PR, ainsi que des délégué-e-s des services communaux concernés (URBAT, SDIS ou autres) pourront être intégré-e-s aux réflexions; un tel projet devra en outre se faire en collaboration étroite avec le Service des sites et monuments historiques. Enfin, il est souhaité que les services communaux soient impliqués le plus possible dans la réalisation du projet.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité, ou renvoi à une commission si 1/5 des membres le demande (article 61 LC).

Discussion sur la Motion

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Compte tenu du retrait du préavis par la Municipalité, M. le Conseiller communal MAMIN aurait, lui aussi, pu retirer sa motion, compte tenu que la Municipalité s'était engagée à présenter un nouveau projet. Ce n'est apparemment pas le cas donc allons-y !

La démarche des signataires et du Conseiller Yann MAMIN paraît louable mais se heurte, du fait de son aspect contraignant de la motion, à plusieurs considérations. Un des éléments essentiels est évidemment l'état de nos finances communales. Nous allons comme vous le savez débattre la semaine prochaine du budget 2016, et nous savons d'ores et déjà que notre Commune devra faire face à des investissements lourds ces prochaines années : construction du collège des Rives, aménagement de la place d'Armes avec son parking souterrain et poursuite de la construction de la route de contournement. Ces investissements vont, à eux seuls, faire augmenter la dette communale de manière significative, nous incitant à modifier le plafond d'endettement et à, d'ores et déjà, inciter la Municipalité à redéfinir la priorité de ces investissements.

Nous allons entrer de plain-pied dans une période conjoncturelle défavorable avec de nombreuses incertitudes et des budgets déficitaires. Notre Municipalité s'efforce d'ailleurs d'ores et déjà de limiter les dépenses et de limiter ce déficit.

En clair, de l'avis du groupe PLR, le moment est mal choisi pour investir au bas mot plus de CHF 650'000.- pour améliorer le confort des Conseillers communaux. Ce serait d'ailleurs un très mauvais signal donné à la population yverdonnoise. En période de vache maigre, nous devrions

être au contraire les premiers à donner exemple et nous passer de confort supplémentaire pour la dizaine de séances annuelles du Conseil communal qui se tiennent dans cette salle. Il y a d'autres considérations évidemment à prendre en compte telles que le maintien de la polyvalence de la salle des Débats, ou encore la possibilité de nous délocaliser à quelques mètres d'ici, par exemple dans une des salles du Château, et ceci pourrait être évidemment proposé par notre Municipalité.

Voilà, la Municipalité aura certainement sans doute l'occasion de revenir sur quelques-unes de ces considérations, mais le groupe PLR vous recommande d'ores et déjà de refuser la motion telle qu'elle vient d'être lue par notre collègue Yann MAMIN. Et cette recommandation de refus de motion se fait à la quasi-unanimité du groupe PLR.

Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Certes le montant de CHF 660'000.- pour équiper en fixe notre salle semble élevé mais ramené au nombre de Conseillers, ça représente CHF 660.- (on est bon pour 10 ans) par personne si la salle n'est utilisée que pour nos 10 séances ! Ce qui m'étonnerait, au vu de l'équipement qui y sera installé, elle risque d'intéresser nombre d'autres sociétés, des services ou associations. Il me semble que nous pouvons, sans honte, dépenser une fois ce montant pour le confort des élus du peuple.

Enfin, si vous n'êtes toujours pas convaincus que nous, Conseillers et Municipaux, méritons ce confort alors que nous n'avons pas hésité à voter récemment un crédit de 15 millions pour l'équipement du territoire communal en fibre optique et de 5.5 millions pour financer les travaux d'amélioration des installations de la STEP, faites au moins preuve de compassion envers vos collègues qui, comme moi, ont des problèmes de dos ou ne savent plus où poser leurs affaires.

Par respect pour le travail considérable effectué par le Bureau, il y a déjà trois ans et par la commission qui s'est réunie trois fois quand même pour aboutir à une réflexion poussée et unanime sur la nécessité d'équiper dignement la salle des Débats et par la même occasion offrir, pour un montant de CHF 80'000.-, une réfection à la salle qui en a grandement besoin, je vous encourage à soutenir cette motion et d'avance remercier à la Municipalité de monter dans le train qui est en route vers une salle du Conseil équipée à la hauteur des ambitions de la Ville.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous voilà face au débat confort ou nécessité, un débat récurrent sur bon nombre de sujets, deux exemples pour l'illustrer, pour illustrer aussi sa complexité et parfois même on pourrait parler d'absurdité :

Césarienne : confort ou nécessité ?

Bien-être au travail : confort ou nécessité ?

À titre personnel, je conçois mal le confort d'une intervention chirurgicale, l'alitement qui s'ensuit et les vestiges qui jamais ne s'effacent. Au même titre, quand on voit les ravages du mal-être et de la maltraitance au travail, comment prétendre que le bien-être au travail n'est que pur confort ? Cela vous paraît absurde ? Eh bien oui, ça l'est un peu. Au même titre peut-être que ce débat sur le confort et la nécessité de notre salle des Débats : vouloir une salle des Débats fonctionnelle digne de ce siècle ! Qu'est-ce que le confort finalement ? d'après le dictionnaire, c'est un ensemble de commodités, d'agréments qui produisent le bien-être. Quant à la nécessité, c'est un besoin impérieux, le caractère de ce dont on ne peut se passer. Alors une véritable salle des Débats fonctionnelle est-elle pur confort ou nécessité ? Au même titre que les tables de notre Municipalité, sont-elles confort ou pure nécessité ? Jouons le jeu jusqu'au bout ! Les chaises sur lesquelles nous sommes assis, sont-elles confort ou nécessité ? Nous pourrions tout aussi bien nous asseoir par terre, non ?

La réponse ne vous est pas aisée ? Et pourtant, il nous semble que nous sommes plus sous l'angle d'une nécessité. Maintenant il est vrai, pour replacer le débat, au-delà de ce débat purement confort ou nécessité, je reviens simplement au texte déjà de la motion, elle ne demande pas ce soir de voter un préavis avec une nouvelle salle des Débats à un certain coût, mais simplement de reprendre les démarches en vue de proposer un projet qui réponde aux attentes, non seulement principalement de ce Conseil, mais au-delà aussi. Nous n'avons pas une salle qui corresponde aujourd'hui à nos besoins.

Alors bien entendu, il y a l'aspect financier qui a été évoqué, oui, notre Commune a à faire face à de nombreuses dépenses et nous en sommes conscients. Il y a l'aspect technique aussi. Mais au-delà de tous ces aspects, donnons-nous au moins le moyen d'élaborer un vrai projet digne de ce nom, projet que nous attendons tous depuis un certain temps déjà. Ces travaux ont été initiés il y a bien longtemps par d'autres et même par certains qui sont ce soir absents. Quant à la décision finalement formelle d'accepter ou non un projet à un certain prix, elle ne pourra valablement être prise que lorsque ce projet aura vraiment mûri, lorsqu'il sera véritablement prêt. Parce qu'en l'état, nous venons juste de croquer dans un fruit acide qui manque un peu de maturation, raison qui a certainement conduit la Municipalité à retirer le préavis. Aussi donnons-nous le temps et donnons-nous la chance de permettre à un projet de voir le jour.

Pour ces raisons, le groupe socialiste soutient la motion.

En vous remerciant.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'aimerais intervenir en tant que membre de cette dite commission et également en tant que membre du Bureau depuis déjà pas mal d'années.

Effectivement, cette motion finalement rejoint un peu le travail qui a été accompli pendant ces, en tout cas, trois dernières années, depuis le rapport qui avait été fait à la Municipalité en 2012, à l'époque c'était Mme JAGGI WEPF qui était Présidente de ce Conseil et qui avait initié ce projet. Et donc je crois qu'aujourd'hui la réflexion doit être mise et je pense que justement le retrait du préavis fait que cette motion devrait appuyer et ne pas détruire finalement le nouveau projet qui serait étudié par la Municipalité.

Donc j'encourage également, à mon nom, cette motion et je vous remercie.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

La qualité du travail et des débats que nous réalisons ensemble dans cette salle dépend avant tout de nous, les élus. Nous avons été élus pour servir notre Ville et pour servir le bien de ses habitants et puis pas pour se préoccuper de l'épaisseur du rembourrage de nos fauteuils. Il y a des choix à faire, on ne peut dépenser l'argent qu'une fois. Orientons-nous vers des projets pour nos concitoyens, il n'y en manque pas.

Et je vous invite à faire confiance à la Municipalité pour nous présenter rapidement un nouveau préavis et refusons cette motion. Merci.

Mme la Conseillère Hélène GRAND :

Il y a une dizaine d'années, notre Conseil quittait sa salle historique devenue trop exiguë et inconfortable. Elle avait cependant la qualité d'être assez conviviale. À l'instar du Grand Conseil vaudois chassé de sa salle historique par un incendie, nous nous sommes retrouvés dans la bien-nommée mais fort inconfortable salle des Débats. La configuration de cette salle ou la disposition de ces chaises a tué l'esprit de notre Conseil communal, et si en général, les interventions des Conseillers sont comprises par leurs collègues, les orateurs et les auditeurs n'ont souvent plus de contact visuel et les interventions perdent toute spontanéité.

C'est pour ça que je vous invite chaleureusement à soutenir la motion.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

J'aimerais juste quand même revenir sur un détail de notre collègue Natacha RIBEAUD EDDAHBI concernant la question de l'aspect contraignant de la motion.

Je retrouve le texte, on parle bien d'un aménagement fixe de la salle des Débats en reprenant les éléments du préavis PR15.27PR, et en plus notre collègue Yann MAMIN a assorti cette motion d'un délai puisqu'il demande la mise en œuvre d'un projet avant la fin de la législature. Donc il y a bien un aspect contraignant. Il faut être conscient que si on vote cette motion, si vous l'acceptez, évidemment ce sera fait de manière démocratique, mais il faut être conscient que :

- 1) Ce sera la salle des Débats, selon le texte de la motion. Et
- 2) Ce sera également assorti d'un délai, donc projet de réaménagement salle des Débats d'ici au 30 juin 2016.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je me permets juste de relire le premier paragraphe de la motion parce que je pense qu'on n'a pas tout à fait la même lecture :

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'initier dans les meilleurs délais de nouvelles démarches en vue d'un aménagement fixe de la salle des Débats.

Initier des démarches, ça veut dire quoi ? Initier des démarches, mais ça veut dire simplement prendre le temps de mettre en place un projet qui réponde aux attentes, parce qu'effectivement, M. le Syndic l'a relevé en prémices concernant le préavis qui a été retiré, il n'a pas fait grand enthousiasme effectivement, surtout la version mobile d'une salle des Débats.

Ainsi, effectivement, d'ailleurs en plus l'engagement a été donné, que nous partions sur de nouvelles réflexions. Donc initier des démarches, c'est bien dans un sens de réflexion, de poser, mais effectivement oui, plutôt un aménagement fixe de la salle, si c'est ça que vous voyez de contraignant, je veux bien l'entendre, mais on est au stade des démarches, sachant que ces démarches elles aboutiront à quoi ? Elles aboutiront à un préavis. Et ce préavis laissera tout le loisir à chacun de se positionner pour, contre.

Donc la notion contraignante, elle est toute relative. Ce n'est pas aujourd'hui que nous sommes en train de décider si nous nous engageons pour un aménagement fixe à un prix déterminé, mais nous donnons la possibilité à ce qu'il nous soit présenté un préavis qui effectivement comprend la contrainte d'un aménagement fixe et de voir quel est le coût véritable d'un tel aménagement. Ne brûlons pas les étapes ! Nous sommes à la phase de réflexion, et nous demandons un projet complet, étayé pour pouvoir nous positionner.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Au départ de cette façon de faire pour la salle, j'étais au début quand on en a discuté. On n'a jamais demandé, quand on a élaboré ce projet, du fixe. On savait très bien que cette salle ne permettait pas de faire du fixe. Ce qu'on cherchait nous, c'était une modification pour avoir un système de vote électronique. Mais on n'a jamais cherché à avoir du fixe. On savait très bien que cette salle ne permet pas et n'est pas adéquate à faire ceci. Ce qui nous intéressait à nous, c'était une évolution dans le système de vote, et l'évolution c'est le système de vote électronique.

Actuellement, nous sommes en train de discuter, je dirais pour du fixe, parce qu'initier quelque chose, c'est vrai qu'on cherche une solution. Mais je pense qu'il ne faut pas partir dans du fixe. Ce ne sont pas des salles qui permettent de faire du fixe. C'est une salle qu'on utilise pour les élections. On l'utilise pour bien des domaines et bien des choses, des réceptions et des choses comme ça. Si on fait du fixe dans cette salle, on va avoir des problèmes de salles après. Il faut bien être conscient de ça. On a très peu de salles à Yverdon qui nous permettent de faire des

réceptions ou des choses comme ça. On a la salle de l'Aula Magna qui sert à ça. Mais si on a des petits groupes et des petits comités ou des réunions de commission, suivant quel nombre de personnes, nos salles qui sont les unes à côté des autres ici sont petites. C'est dans ce sens-là qu'au début du projet avec la Municipale Mme WEPF, on avait discuté de faire justement un système mobile qui soit adaptable à cette salle. Et je pense qu'il faut partir dans cette idée-là.

Et je pense que la motion de M. MAMIN est un peu, je trouve, imposante. Et je pense que là, il faudrait soit la transformer en postulat ou soit la refuser. Parce que je pense demander à la Municipalité au jour d'aujourd'hui un délai de six mois pour refaire un préavis, je trouve que c'est un peu court. Il faut rechercher les meubles, il faut voir ce que l'on peut faire, il faut chercher tout ça. Et je pense qu'il faut vraiment prendre ça, oui, mais prendre le temps de le faire et non dans la précipitation. Merci.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

De quoi avons-nous besoin pour mener nos travaux ? C'est ça qu'on doit se poser comme question. Quel est l'essentiel pour nous ? Nous devons avoir simplement un siège, ça paraît évident, vous avez été élus, vous avez récolté des sièges, et puis en plus de ça, chaque séance, ou bien on utilise le tout informatique, ou bien on utilise le papier, beaucoup d'entre nous utilise encore le papier. Et je crois qu'on n'est pas encore tout à fait prêt à passer au tout informatique.

Nous votons en comptant les voix, je pense environ, mais je crois que je suis gentille, une fois par séance. Donc à peu près dix ou onze fois par an. Est-ce nécessaire pour cela d'avoir un tableau électronique ? Moi, quand je lève la main, je suis fière de le faire, je dis mon opinion, et j'espère que vous êtes tous comme ça.

Ensuite de ça, bon il y a des décisions qui nécessitent le bulletin secret, c'est prévu dans notre règlement, c'est prévu dans les lois, et ça, bien sûr que ça doit se faire.

Nous nous fixons sur la salle des Débats. Nous avons à quelques dizaines de mètres d'ici un vaste espace qui s'appelle l'Aula Magna, qui peut être installé de manière provisoire comme nous le faisons ici avec des micros baladeurs, avec des micros qui sont posés seulement pour la séance pour les principaux intervenants que sont la Municipalité, la Présidente et M. le Syndic.

Pourquoi ne pas étudier une solution à l'Aula Magna avec des tables qui peuvent s'empiler ? Maintenant il existe quand même des mobiliers qui sont très confortables, qui permettent de poser ses papiers, qui permettent de travailler dans un confort qui n'a rien de luxueux. Et moi je crois qu'il faut élargir le cercle de la réflexion.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à refuser la motion de M. MAMIN et d'aller un peu plus loin et de voir, d'aller dans un autre bâtiment communal tout aussi majestueux, c'est-à-dire le Château qui se trouve à côté pour nos onze séances annuelles.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Quelques points :

Premièrement il faut quand même remettre l'église au milieu du village, ce n'est pas ma motion, c'est la motion de la commission PR15.27PR, merci ! Donc représentative, en partie du moins, de ce Conseil.

Ensuite, on a parlé de version mobile pour cette salle. La présentation d'un projet mobile à l'époque, ça - c'était dit dans le rapport - a été justement refusé par la Municipalité d'alors, parce que ça nécessitait une trop grande infrastructure. Ça aurait nécessité des tables et des chaises, etc.

Deuxièmement, le problème de chaises mobiles, c'est que même si elles sont attachées ensemble - et un membre de la délégation municipale l'a bien dit - c'est quelque chose qui est

dangereux s'il y a un mouvement de panique.

Ensuite, cette salle ne serait pas adéquate, en quoi ? Cette salle c'est le lieu, enfin ce bâtiment déjà c'est le lieu historique des autorités de la Ville. Cette salle c'est la salle des Débats. On est là pour ça, on travaille là-dessus. Pourquoi ne pas rester dedans ?

Ensuite, on a un cas très similaire, même volume, plutôt même espace, même surface, qui a été fait à Lausanne. Donc, ils ont réussi là-bas, dans des conditions historiques encore pires qu'ici, parce que c'est une salle classée au niveau national, à trouver une solution qui est assez satisfaisante en hémicycle. Ça ne veut pas dire qu'on doit faire exactement la même chose qu'à Lausanne. Par contre ici tout est réuni pour qu'on réussisse, pas de manière optimale parce qu'il n'y a aucune solution optimale, mais on peut bien réussir et on peut bien le faire. Parce que le plancher, il n'a pas de valeur. Parce que toutes les dernières rénovations qui ont été faites, elles ont été faites en 1969. Donc du point de vue historique, ça n'a pas de substance forte.

Ensuite, un espace de travail, je m'excuse d'être prétentieux, mais moi, j'aime bien travailler sur une table, voilà. Alors quand on est à une séance de Conseil, on a le droit de pouvoir mettre plus qu'une feuille sur les genoux, on a le droit d'en mettre deux, ou même trois, et ça ne tient pas souvent. Moi, je parle d'un plan de travail pour bien travailler. Il ne s'agit pas forcément d'avoir d'un triple rembourrage sous les fesses. Il s'agit de pouvoir travailler dans des conditions adéquates.

Ensuite, petite réponse pour le tableau électronique : on n'a pas parlé de tableau électronique, on a parlé d'un beamer. On pourrait même dévisser celui-là puis le réorienter dans l'autre sens, ça ne changerait rien au système.

Et enfin l'Aula Magna : oui, bien, on pourrait l'utiliser. Mais pourquoi aller dans le Château, prenons l'exemple inverse et ne pas rester ici ? Je crois que le Château, c'est plus un espace pour les associations, encore plus qu'ici. Et je préfère garder, personnellement, le Château comme un espace de conférence, la salle est encore plus grande, elle peut accueillir encore plus de monde que cette salle.

Voilà, donc évidemment je vous engage toujours à accepter cette motion. Je crois que la preuve qu'elle a son sens, c'est que justement le retrait du préavis mentionnait qu'il y aurait un projet, mais dont on n'a aucune idée de quand il va venir. Je rappelle qu'au plan des investissements, dont on parlera bientôt, il n'y a aucune mention d'un crédit pour ça. Donc voilà, on a encore les CHF 110'000.-. Donc voilà, autant mettre l'impulsion maintenant. Parce que si on ne le fait pas maintenant, ça ne viendra en tout cas pas avant de nombreuses années. C'était aussi une des raisons pour laquelle la commission a tenu à faire cette motion.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La décision, vous le savez, vous appartient. C'est à vous dans le fond de mettre le curseur. Vous avez exprimé des avis. C'est à vous de mettre le curseur du confort ou non que vous voulez mettre concernant ces séances du Conseil communal. Vous pouvez effectivement valider cette motion, visiblement il y a pas mal de groupes politiques qui sont pour, et ça pourrait aller dans cette direction-là.

J'attire votre attention avant le vote sur les différentes conséquences que peut avoir la validation de cette motion :

Premièrement, contrairement à ce qui a été dit, ce bâtiment a de la valeur, cette salle a de la valeur, et les monuments historiques ont préavisé négativement l'installation fixe dans cette salle.

Ensuite, ça a été dit aussi, nous faisons une dizaine de séances par année, et nous souhaitons, au niveau de la Municipalité, garder un peu de mobilité au niveau de cette salle, mobilité est

d'ailleurs quelque chose de parfaitement, disons à l'heure actuelle, sensible, mais c'est aussi valable pour cette salle. Pour quelles raisons ? Parce qu'évidemment nous faisons aussi autrement que dans une aula, des présentations, des présentations de maquettes et nous n'avons pas beaucoup de salles. Nous avons certes celle de l'Aula Magna, mais dans l'Hôtel de Ville, nous avons réellement que cette salle qui nous permet d'avoir cette mobilité et cette grandeur. Evidemment, on peut la condamner en mettant des éléments fixes.

Vous avez souvent comparé, et M. le Rapporteur l'a fait encore tout à l'heure, cette salle avec un équipement de salle comme celle de Lausanne. J'attire l'attention de ce Conseil sur les frais qu'a engendré à l'époque l'équipement de la salle de Lausanne qui sont de 1.2 million. L'équipement de la salle de Lausanne, telle qu'elle est faite a coûté 1.2 million. Alors, les six cents et quelques milles qui sont dans la version du préavis sont une version « light », mais nous pouvons très bien avoir un investissement qui va entre CHF 600'000.- et 1.2 million.

Vous l'avez dit M. le Conseiller MAMIN, au niveau du plan des investissements, la Ville a fait des choix et nous avons mis les CHF 110'000.- en question au niveau du plan des investissements. Et ces CHF 110'000.- malgré tout et l'ensemble du plan des investissements font que la Ville va s'endetter, vous le savez, je vous le répète régulièrement, mais je vous le répète encore ce soir, avec 40 millions, devrait s'endetter de 40 millions en 2016, et de 40 millions supplémentaires en 2017. Êtes-vous prêts, Mesdames et Messieurs, à rajouter un million de plus pour le confort, le confort des Conseillers et de la Municipalité, sur ce plan des investissements ? Si vous le faites, cette décision vous appartient, mais il vous appartiendra aussi de l'assumer puisqu'en fait ça sera donc votre choix.

Comment expliquer aux autres que nous serrons les cordons de la bourse ? Comment expliquer aux autres que nous faisons des restrictions budgétaires parce que nous n'avons pas l'argent nécessaire ? Et puis que nous devons décaler des investissements au niveau de la Ville que vous retrouvez dans le plan des investissements, que vous retrouvez d'ailleurs dans le plan des investissements reportés au-delà de 2020, ça va peut-être même faire d'ailleurs l'objet de questions ce soir, ce célèbre plan des investissements, et que vous, vous imposez à la Municipalité dans un délai super court de six mois d'étudier un investissement supplémentaire de CHF 600'000.- à un million, parce que pour dix fois par année, vous avez envie d'être mieux servis. Oui, vous avez le choix, vous avez le droit, mais il faudra juste le décider et vous assumerez effectivement encore une fois, ce n'est pas une menace, c'est simplement une explication. Mais, je vous explique les conséquences.

Ensuite de ça, vous assortissez ceci d'un délai : six mois. Mais c'est extrêmement court, quelqu'un l'a dit d'ailleurs, pour, disons, faire étudier des nouvelles versions, quand en cinq ans les Municipalités successives et les différents Conseils et Conseillers communaux n'ont pas trouvé la solution. Et vous aimeriez qu'on le fasse en six mois, pourquoi ? Parce que peut-être vous ne faites pas confiance dans la Municipalité pour vous présenter un projet, alors qu'on vous dit qu'on va réétudier ceci. Mettez un délai ! Ça veut dire qu'on va charger l'administration pour faire en sorte que nous allons devoir dégager des forces, orienter des priorités différentes, parce que vous allez nous donner cet ordre-là. Et nous allons devoir donner ces instructions à l'administration pour étudier dans un délai super court. Donc c'est une deuxième contrainte.

Quelle est l'urgence ? Pourquoi six mois ? Et puis, tout ça me semble déraisonnable, tout ça semble à la Municipalité déraisonnable et on peut avoir envie d'avoir autre chose. On peut considérer qu'on est mal assis, que les chaises ont fait leur temps, qu'il faut l'orienter différemment, qu'il faut le faire autrement. Mais une motion contraignante qui dit que nous devons étudier une solution fixe, vous nous ne laissez pas le choix. Vous nous dites qu'elle doit être fixe et qu'elle ne doit pas être autrement, c'est extrêmement restrictif pour une Municipalité et pour les services, et ceci ne me semble pas raisonnable du tout.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous laisse évidemment continuer le débat si vous le souhaitez, mais les informations que je viens de vous transmettre me semblent particulièrement

intéressantes avant le vote final, merci.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Je m'excuse, je reviens parce qu'il y a quelques points qui doivent être repris avec des points formels :

Premièrement, concernant la substance de la salle et le classement, et le refus par le Service des sites et monuments historiques de la variante fixe. Je relis le rapport et je maintiens cette version : *L'Hôtel de Ville est classé en note 1 dans le recensement architectural de la ville. Si la salle des Débats est englobée dans ce tout, son aménagement actuel (plancher, boiseries et peintures) qui date de 1969, n'est pas directement concerné par ce classement. Le préavis négatif de la section des Monuments et Sites historiques pour la variante fixe s'explique par le fait que ledit service avait le choix entre une variante mobile ne portant pas du tout atteinte à la substance de la salle et une variante fixe évidemment plus lourde de conséquences. De l'aveu même du service, cette dernière solution n'a donc pas été étudiée en détail.*

Ensuite, venons-en à la condamnation de la salle : mettre une variante fixe ce n'est une condamnation ! C'est offrir d'autres possibilités. Bien sûr, eh bien évidemment qu'on ne pourra plus avoir l'espace complet. Par contre, on aura un instrument pour faire des assemblées et pas seulement pour nous, mais pour les services de la Ville et d'autres organismes.

Ensuite, on parle de Lausanne, on nous dit 1.2 million. Evidemment qu'ils en ont eu pour 1.2 million parce qu'ils ont non seulement mis un mobilier fixe, mais ils ont aussi refait le chauffage, ils ont revu l'éclairage, et ils ont rénové deux petites salles à côté, plus du mobilier pour la Municipalité. Je crois que ça s'explique un peu mieux.

Et je reprends aussi ce qui a été dit lors des séances avec la délégation municipale, une variante à 90° fixe du type « Lausanne » dans les grandes lignes évoquées par la motion serait maintenue dans le crédit mentionné de CHF 670'000.-, donc on n'ira pas à 1.2 million. Voilà, c'est les services de la Ville qui le disent ce n'est pas moi.

Ensuite, bien oui, un délai : évidemment qu'il y a eu cinq ans pour faire ça. Mais de nouveau, et ça a été mentionné, les projets qui avaient été présentés n'avaient pas été fouillés. Donc ils n'avaient pas été fouillés alors voilà, donc nous, ce qu'on demande c'est justement la mise en place d'une vraie structure qui fasse un vrai projet de fond et pas seulement justement des projets légers. Et on pense que c'est quand même possible dans les six mois.

Est-ce déraisonnable ? Il y a beaucoup de choses qui sont déraisonnables, je crois que c'est une question de point de vue. Mais une nouvelle fois, on est à CHF 600'000.-, on n'est pas à investir 40 millions. Il y a d'autres investissements qui sont énormes actuellement, est-ce qu'ils sont peut-être aussi déraisonnables ? On va quand même les faire.

Voilà, c'est à peu près tout.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je crois que, M. le Conseiller MAMIN, il faut faire attention quand on sort des chiffres. Lausanne, la salle des Débats, c'est 1.250 million pour être précis. Et les locaux annexes tels que vous l'avez dit, il y a une manipulation un peu intellectuelle, M. MAMIN, que vous faites ici puisqu'ils ont eu pour 2.2 millions de travaux avec les travaux connexes. Donc la salle c'est 1.250 million pour être précis, ce n'est pas une question de savoir si on fait un carnotzet ou un chauffage à côté.

Alors à partir de là, effectivement ça peut être CHF 600'000.-, j'ai dit qu'à Lausanne, ils l'ont payée 1.2 million. Ils ont mis 1.250 millions, c'est entre l'un et l'autre, peut-être que ça s'arrêtera à CHF 600'000.-. CHF 600'000 c'est CHF 500'000 de plus que ce qui est dans le plan des investissements néanmoins.

Alors oui, Mesdames et Messieurs, on est en période de Noël, vous pouvez vous offrir un cadeau. Choisissez le cadeau que vous voulez choisir, est-ce que vous êtes raisonnables ? Ou est-ce que vous vous offrez un cadeau, alors qu'on n'offre pas des cadeaux aux autres ? Et le plan des investissements le prouve. Je vous laisse choisir ce que vous décidez pour votre confort.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Ce sera bien plus court cette fois. Je reprends juste le dossier de Lausanne, une fois la salle réalisée, j'ai d'autres chiffres, alors bon, est-ce que Lausanne a de la peine à homogénéiser ses chiffres, j'ai CHF 1'390'000.- en bilan. Voilà, donc déjà on n'est pas à 2 millions et il y a rien que pour le bâtiment, il y avait CHF 900'000.-. Donc ça relativise de nouveau.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une nette majorité et quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (RIE III ,Troisième réforme sur l'imposition des entreprises)

Et encore lui... (*rires dans la salle*)

Cette question, ou plutôt ces questions, concernent la Troisième réforme sur l'imposition des entreprises, RIE III pour les intimes.

Pour rappel, cette réforme, « la plus grande réforme fiscale depuis les années 1940 » selon Pascal BROULIS, vise à harmoniser les pratiques en matière d'imposition des entreprises au niveau suisse par une baisse massive de l'impôt sur les bénéfices des entreprises. Concrètement, les pertes fiscales annoncées au niveau suisse vont de 3 à 5 milliards selon les estimations.

Le Conseil d'État Vaudois a décidé d'anticiper les effets de cette réforme bien qu'elle n'ait pas encore été traitée par les Chambres fédérales. Il a fait voter au pas de charge une série de mesures, adoptées le 29 septembre 2015 et qui signifient une baisse estimée des rentrées de 500 millions pour le Canton et 200 millions pour les communes. Rappelons aussi qu'un référendum cantonal muni de 17'000 signatures vient d'être déposé contre ce projet.

Mes questions concerneront donc les incidences de ces mesures pour notre Commune, mais aussi des éventuelles mesures. Certains éléments de réponse figurent certes ça et là dans les derniers documents transmis par le Service des finances, mais je pense qu'il n'est pas inutile d'avoir une vision d'ensemble de la situation au niveau communal.

Donc mes questions :

1. La Municipalité a évoqué la RIE III dans son budget ainsi que dans le plan des investissements, mais sans articuler de chiffres précis. On articule 2 à 3 millions, c'est quand même très différent. Quelles seront donc les conséquences de cette réforme pour nos finances, cela sans prendre en compte les données provenant du réajustement possible de la péréquation intercommunales ?
2. Combien d'entreprises implantées sur le territoire yverdonnois paient-elles les impôts sur le

bénéfice ? Combien sont-elles au bénéfice d'un statut spécial (exonération partielle ou complète de l'impôt sur le bénéfice) ? Nous parlons ici bien évidemment de chiffres et non de noms, pour ne pas entrer en conflit avec la confidentialité fiscale.

3. La Municipalité s'est-elle déjà positionnée sur cette réforme, au nom de la Ville ou par l'intermédiaire de ses élu-e-s au Grand Conseil ? Le cas échéant, quelle est sa position sur cette réforme, par rapport notamment aux conséquences pour les finances communales ?
4. Enfin, dernière question, des pistes ont-elles été évoquées pour contrer les pertes fiscales annoncées ? À l'inverse, doit-on s'attendre à des baisses dans les prestations de la Commune ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On n'est visiblement pas trop d'accord sur les chiffres ce soir, M. MAMIN.

Conséquences de cette réforme pour la Commune et réponses aux questions :

1. Les conséquences financières pour l'État de Vaud et les communes sont estimées à ce jour à une perte de CHF 392 millions et la part communale de CHF 120 millions. D'où la volonté affichée est d'attendre de la part de la Confédération une contribution complémentaire significative. Selon le message de la Confédération, celle-ci pourrait compenser la baisse de revenus escomptée par le Canton de Vaud à hauteur de CHF 107 millions. Un montant de CHF 33.8 millions pourrait ainsi faire l'objet d'un retour aux villes et communes vaudoises.

Pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, les recettes fiscales en matière d'impôt sur le bénéfice des personnes morales sont de CHF 6.253 millions en 2013, CHF 5.057 millions en 2014, ce qui représente 9% des rentrées fiscales totales de la Commune. L'abaissement du taux d'impôt sur le bénéfice des sociétés devrait conduire à une diminution des recettes estimée à CHF 2.5 millions environ à partir de 2019, ce qui représente plus de 3 points d'impôt pour la Commune. Ce montant sera influencé par deux effets qui sont les enjeux financiers qui ne sont pas encore connus à ce jour, mais qu'il est possible d'évaluer.

Les effets sont :

- La part de la Ville d'Yverdon-les-Bains touchera sur le fonds de compensation de l'État suite au soutien de la Confédération. Donc il y a une inconnue de ce côté-là.
 - Les conséquences évidemment directes d'une réduction des recettes des communes sur la péréquation intercommunale. Donc évidemment, toutes les réponses ne sont pas connues.
2. Combien d'entreprises implantées sur le territoire yverdonnois paient-elles d'impôts sur le bénéfice :
 - Pour l'année fiscale 2013, taxée en 2015, nous avons 394 entreprises qui paient un impôt sur le bénéfice.
 - Pour l'année fiscale 2012, taxée en 2014, nous avons 420 entreprises qui paient un impôt sur le bénéfice.
 - Sur la base des renseignements obtenus de l'Office d'impôt à ce jour, aucune société n'est à « régime fiscal spécial (statut de holding, de domicile et mixte) » donc au sens de la RIE III. Par contre une dizaine de sociétés ont obtenu une exonération partielle ou totale de l'impôt sur le bénéfice et ce pour une durée de 5 ans. Ce sont des cas classiques qu'on a souvent eu l'occasion de débattre.
 3. La Municipalité s'est-elle positionnée sur cette réforme et quelle est sa position :

Oui, en janvier 2015, la Municipalité a adopté le projet de réponse émis par l'UVS (Union des Villes Suisses) dans le cadre de la procédure de consultation de la réforme de l'imposition

des entreprises.

La Commune insiste particulièrement sur le fait que le projet ne devrait pas être accepté aussi longtemps qu'aucun mécanisme de compensation pour l'échelon communal ne soit réglé et garanti dans la loi. Il s'agit là d'un point essentiel pour limiter les pertes fiscales de la Commune.

La mise en place d'un modèle visant à ne pas provoquer un report de charge fiscale des personnes morales sur les personnes physiques est donc nécessaire du point de vue de la Ville.

4. Les pistes pour contrer les pertes fiscales annoncées :

Alors évidemment, il faut faire un suivi des travaux menés par l'UCV dans le cadre des négociations Etat-communes sur la compensation financière de la Confédération et de la révision de la péréquation. Les intérêts financiers de la Ville doivent être défendus par les relais au niveau des associations faitières. Ça peut être, Mesdames, Messieurs, bien sûr j'interpelle ici les Députés, qu'ils fassent ce relai et cette attention. Et les associations faitières, je rappelle que la Ville d'Yverdon a un problème, un problème de représentation au niveau cantonal, puisque vous le savez, la Ville d'Yverdon n'est notamment pas membre du comité de l'UCV, donc il nous manque des informations, il nous manque des relais, et j'invite qui que ce soit qui soit élu à la Municipalité l'année prochaine à faire attention de défendre les intérêts de la Ville pour que la Ville soit représentée dans les associations intercommunales parce que là nous avons un grave déficit.

Et puis évidemment, on en a déjà parlé, il faudra optimiser nos actifs financiers, possibilité de ventes ciblées (terrains, actions). On a déjà eu l'occasion d'en débattre. Vous avez signifié une voie de non-entrée en matière sur une proposition de la Ville. La Municipalité devra évidemment vous amener d'autres solutions pour autant que ce soit possible.

Voilà, M. le Conseiller, les réponses que je peux vous apporter.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Je vous remercie beaucoup pour ces réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.3

Un Postulat de M. le Conseiller Bart WIND (Dépendance décroissante du réseau de distribution national et international à très haute tension pour l'alimentation en électricité du réseau local Yverdonnois)

Je dépose ici un postulat comme je l'ai annoncé tout à l'heure en remplacement de ma motion que j'avais intitulée « Rachat de l'électricité au prix du marché ».

Lors de la séance du Conseil communal de septembre dernier, je proposais une motion qui visait à aller dans le même sens que mon postulat déposé en avril 2012, à savoir permettre la création des conditions-cadres pour tendre vers l'augmentation de la production décentralisée d'électricité à Yverdon-les-Bains.

Ma motion a été dûment analysée par le Service des énergies qui a présenté de puissants arguments à la commission chargée de décider ou non de sa prise en considération.

J'ai compris que le terme « prix du marché » était inapproprié dans ce contexte. Dans mon idée il s'agissait d'un prix du marché local, limité évidemment au seul réseau yverdonnois. Mon intention n'était pas de mettre en concurrence dynamique le marché européen avec les quelques panneaux solaires photovoltaïques installés sur les toits d'Yverdon mais bien de différencier cette électricité-là de celle qui arrive de très loin par le « gros tuyau ». Cette électricité produite

localement devrait pouvoir être redistribuée localement sans que son court transport ne soit obligé de contribuer au financement du grand réseau international.

La discussion avec le Service des énergies a été, je le disais, très enrichissante et je me dois de confirmer ce que Mme la Municipale SAVARY nous disait lors de la séance du Conseil passé, les recherches vont en effet bon train dans ce domaine.

Si de nouvelles solutions d'encouragement à la production électrique décentralisée peuvent techniquement être mises en place facilement (notamment par la prise en considération des nouveaux moyens de stockage de l'électricité ainsi que des systèmes domestiques de couplage chaleur-force et aussi en tenant compte du fait que potentiellement chaque consommateur-acteur est d'ores et déjà relié à Internet), ces solutions seront mises en œuvre dès que possible. Le Service des énergies travaille déjà dans ce sens avec les hautes écoles ce dont je me réjouis.

Par le présent postulat, je souhaite qu'au niveau politique nous encourageons vivement le Service des énergies yverdonnois à poursuivre ses recherches dans de nouvelles solutions visant à permettre de dépendre de manière décroissante du réseau de distribution national et international à très haute tension, pour l'alimentation en électricité du réseau local Yverdonnois.

Et ce postulat je le dépose au nom de mon groupe UDF – Vert'libéraux.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi à une commission si 1/5 des membres le demande (article 61LC).

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion sur le postulat

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Après avoir, comme le Conseiller WIND, bénéficié d'une excellente présentation du Service des énergies concernant sa gestion du réseau électrique, je ne peux que vous encourager à accepter ce postulat qui permettra d'encourager la Ville dans ces projets novateurs et extrêmement poussés en termes de gestion des énergies.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

M. WIND, je suis très contente qu'on ait eu l'occasion de discuter au SEY de votre motion en commission, je crois apparemment ça a été le cas des Conseillères et Conseillers également parce que ça nous a permis à nous de mieux comprendre votre demande et ça vous a permis à vous je crois de mieux comprendre aussi ce que je vous disais au dernier Conseil ou au précédent, c'est-à-dire que votre demande en l'occurrence n'était pas si simple que vous vouliez bien le dire.

Au final, je vous remercie également d'avoir retiré votre motion parce que le texte de ce postulat si je répète donc votre dernière phrase « permettre de dépendre de manière décroissante du réseau de distribution national et international » on est d'accord formulé comme ça ou autrement que c'est bien le sens du travail du SEY, c'est-à-dire de stimuler au maximum la production principalement d'énergies renouvelables bien sûr à Yverdon-les-Bains, l'autoconsommation ou autres selon des modèles à définir et le stockage dont vous parlez est bien sûr une des pistes qui sera extrêmement intéressante ces prochaines années de suivre au fil des développements technologiques.

Donc voilà, moi-même et la Municipalité avec moi, incitons tout à fait ce Conseil communal à entrer en matière et à accepter votre postulat. Ce sera l'occasion lorsque nous y répondrons de faire le bilan des choses qui ont déjà été effectuées et des choses qui pourront être effectuées

encore à court et à moyens terme.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une très grande majorité et quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.4

Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Navigation : signalisation et billetterie)

Il y a environ deux ans, notre Conseil communal votait une résolution demandant à la direction de la compagnie de navigation de ne pas supprimer une des deux courses journalières passant par notre Ville. Même si satisfaction était obtenue sur ce sujet, rien n'était assuré sur la pérennité de cette desserte.

Après une interpellation devant le Grand Conseil le 1^{er} juillet 2014 et une réponse insatisfaisante reçue en décembre de la même année, le Parlement vaudois acceptait le 20 janvier 2015 - à une large majorité - une détermination de celle qui vous parle, vœu demandant - que dans ses budgets à venir - l'État de Vaud fasse une répartition plus équitable des subventions liées à la navigation touristique, notamment s'agissant de l'unique unité historique de la région des Trois-Lacs - que notre Canton a généreusement subventionné.

Ceci a déclenché - durant le courant de cette année 2015 plusieurs séances, j'ai eu le plaisir d'y participer au double titre d'interpellatrice et de vice-présidente de la fondation propriétaire du bateau à vapeur « Neuchâtel ». Ces séances étaient dirigées par la Direction générale de la mobilité du Canton. Elles réunissaient des communes portuaires du sud du lac, l'organe de promotion touristique de notre région nord vaudoise et la direction de la LNM.

Comme la presse s'en est fait l'écho récemment, le résultat de la détermination montrée par les acteurs régionaux a été couronné de succès :

- Non seulement le bateau historique « Neuchâtel » reviendra pour le dernier weekend de juin durant la Fête Eau-Lac pour trois jours de croisières, mais s'y ajoutera quatre dimanches d'été avec plusieurs courses par jour.

24.06 - 26.06 Fête Eau-Lac d'Yverdon-les-Bains

Jours spéciaux / Sondertage : Yverdon-les-Bains

Fête Eau-Lac
24.06 / 25.06 / 26.06
Sports nautiques, musique,
diverses animations et loisirs.
Plus d'informations sur www.fete-eau-lac.ch

Courses spéciales avec le "Neuchâtel"
Jusqu'à trois courses par jour durant la fête,
retrouvez les horaires sur www.navig.ch/vapeur

FÊTE EAU-LAC
YVERDON-LES-BAINS

05.06 / 03.07 / 07.08 / 04.09 Dimanche / Sonntag					
Lac de Neuchâtel / Neuenburgersee					
Neuchâtel - Estvayer-le-Lac - Yverdon-les-Bains					
Neuchâtel » Yverdon		▼ 201/82	▼ 91	Yverdon » Neuchâtel	
				▼ 92	▼ 83/204
Neuchâtel	9:15			Yverdon-les-Bains	13:20 14:25
Avernier	9:35			Grandson	13:45 14:40
Cortailod	9:50			Concise	Retour Yverdon 14h10 15:05
Bevaix	10:05			Vaumarcus	15:25
Gorgier-Chez-le-Bart	10:20			St-Aubin	15:35
Estavayer-le-Lac	11:00			Estavayer-le-Lac	16:15
St-Aubin	11:25			Gorgier-Chez-le-Bart	16:40
Vaumarcus	11:35			Bevaix	16:55
Concise	11:55			Cortailod	17:10
Grandson	12:20	13:45		Auvernier	17:30
Yverdon-les-bains	12:35	14:10		Neuchâtel	17:50

- De plus, et comme nous le demandons depuis 2013, Yverdon retrouvera un bateau amarré en permanence à son débarcadère durant tout l'été – bateau faisant des courses journalières vers Grandson, Concise, Vaumarcus, St-Aubin et Estavayer.

3210 Neuchâtel-Rive Nord-Estavayer-le-Lac-Yverdon-les-Bains (Lac de Neuchâtel)					
du 27 mai-25 sep ainsi que 1 août					
	81	83			
	(2)	(2)			
Yverdon-les-Bains LNM	9:15	14:20			
Grandson	9:30	14:35			
Concise	9:55	15:00			
Vaumarcus débarcadère	10:15	15:20			
St-Aubin NE	10:25	15:30			
Estavayer-le-Lac	10:50	16:00			
Estavayer-le-Lac	10:55	16:15			
Neuchâtel LNM	11:55	17:50			
Neuchâtel LNM	9:15	14:30			
Estavayer-le-Lac	10:45	16:05			
	82	84			
	(2)	(2)			
Estavayer-le-Lac	11:00	16:10			
St-Aubin NE	11:25	16:35			
Vaumarcus débarcadère	11:35	16:45			
Concise	11:55	17:05			
Grandson	12:20	17:30			
Yverdon-les-Bains LNM	12:35	17:45			

Pour les groupes dès 10 personnes, autorisation de la direction indispensable
 Toutes les courses, tous les arrêts, fauteuils roulants manuels uniquement, annonce préalable requise (48h) ☎ 032 729 96 00
 LNM, Neuchâtel ☎ 032 729 96 00 Fax 032 729 96 01 www.navig.ch info@navig.ch

* Réservation indispensable
 Transport gratuit des vélos, nombre limité
 En cas de conditions météorologiques défavorables, l'exploitation sur le lac peut être suspendue

Ceci dit je demande – au nom de tous ceux qui se réjouissent de ce nouvel attrait touristique – je demande à la Municipalité de faciliter et d'optimiser cette desserte augmentée.

Comme plusieurs services communaux sont concernés et que ceci demandera sûrement concertation entre eux, la réponse pourra venir plus tard, là n'est pas l'important. Mais tout d'abord, je remercie le Municipal du Service des travaux, M. Burkhard, pour sa participation efficace aux séances que j'ai citées, et pour la prise en compte des besoins de sécurisation du

débarcadère.

Une question en deux parties pour terminer :

1. La Municipalité entend-elle améliorer la signalisation du débarcadère sur les panneaux en ville, sans forcément envoyer plus de véhicules au centre-ville ?
2. Pour Yverdon qui n'a pas - pour réserver ses titres de transport en bateau, un kiosque à proximité du débarcadère comme à Morat ou Neuchâtel - la Municipalité entend-elle prendre langue avec l'office du tourisme – mandataire touristique de notre Ville - pour faire office de vente ou de réservation desdits billets.

Je remercie la Municipalité des efforts qu'elle fera dans le sens de ces deux questions.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors à la question sur la signalisation, eh bien, évidemment on va renvoyer ça au service pour voir dans quelles mesures on peut satisfaire cette demande.

Et puis, la vente des billets, je crois que ça fait partie des prestations de l'office du tourisme que de pouvoir, disons, émettre ce genre de billets. Et c'est volontiers qu'on regardera avec les responsables du tourisme pour essayer d'y répondre. On peut même imaginer d'ailleurs d'avoir d'autres points de vente possibles au niveau de l'administration puisqu'on a aussi des possibilités de vente de billets journaliers pour les chemins de fer.

Donc en fait, d'une façon générale, je vous répondrai qu'on prend acte de vos questions, et on verra comment la Commune et l'administration peuvent répondre aux différentes questions que vous avez soulevées.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.5

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Célébration de la fête d'Halloween : débordements)

Ma question concerne la célébration de la fête d'Halloween.

Le samedi 31 octobre 2015, la Ville d'Yverdon avait tout mis en œuvre pour que cette soirée soit conviviale et festive pour tous :

Diffusion sur grand écran d'un film d'Halloween dans les Caves du Château, distribution gratuite de soupe à la courge à l'entrée des Caves, concours du meilleur déguisement, animation musicale jusqu'à 4h du matin.

Et voilà que tout dérape et dans tous les quartiers de la Ville ; pétards, feu d'un canapé et de déchets encombrants, plusieurs containers en feu y compris les encadrements en bois, l'annexe d'une maison à la rue des Moulins, destruction de deux abris bus, d'une cabine téléphonique, jets d'œufs sur les voitures, contre les fenêtres et façades des propriétés privées et même dans les entrées des bâtiments locatifs.

Tous ces événements vont coûter des milliers de francs à la Commune, soit aux contribuables.

L'organisateur de cette fête déclare dans le programme d'Halloween que cette célébration reste peu développée dans notre Ville ; avec tous ces débordements, je constate qu'elle s'est développée plus vite que prévu et surtout dans le mauvais sens.

Ma question est la suivante : du fait que ce genre de manifestation devait très probablement

dégénérer, pouvez-vous me dire quelles sont les dispositions que nos autorités avaient prises au préalable ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors pour ce qui est de la question directe, Mme la Conseillère, évidemment qu'on va transmettre la question à Mme JAGGI qui vous répondra la semaine prochaine.

Ce que j'aimerais vous dire c'est : évidemment la Municipalité a constaté comme vous ces débordements qui sont inadmissibles, au même titre qu'on a ce genre de débordements ou trouvé ce genre de débordements lors notamment de la fête du 1^{er} août dans certains coins de la Ville. C'est d'ailleurs accessoirement, si je puis dire, un peu les mêmes phénomènes et aussi les mêmes protagonistes.

J'attire l'attention sur le fait que la Municipalité a demandé un rapport et une communication qui doit venir tout prochainement d'ailleurs de la part de PNV, et qui doit nous permettre de vous donner les informations sur les identifications, évidemment en gardant la partie confidentielle qui va avec toutes les procédures qui vont avec, les interpellations et ainsi que les mesures que la Municipalité souhaite prendre.

Les mesures « connexes » que l'on pourrait dire que la Municipalité souhaite prendre déjà et qu'on peut rappeler à tout un chacun, c'est le respect déjà de la procédure pour les objets encombrants pour ne pas tenter le diable, si j'ose dire, et de faire en sorte que, ne pas tenter le fait de, ou de fournir de la munition ou des éléments qui permettraient donc de provoquer des incendies.

Vous le savez, on a la chance à Yverdon notamment, d'avoir un Service des travaux qui fait une prestation de grande qualité. Vous pouvez leur téléphoner et sur rendez-vous, vous sortez les objets encombrants la veille et ils sont ramassés en principe le mercredi. Evidemment, il n'est pas toléré de sortir son matériel sous prétexte que l'on déménage, ou parce que cela nous arrange le weekend par exemple, et d'inciter comme ça, si on peut le dire, en tout cas de fournir, disons, des éléments propres à déclencher des incendies.

Donc il y a déjà une action de responsabilité, une action citoyenne qui fait qu'on doit respecter le cadre pour ces ramassages de ces objets encombrants.

Alors évidemment après, on s'était déjà posé la question et on a eu l'occasion d'en débattre souvent, que faire pour anticiper ces problématiques que nous avons rencontrées jusqu'à maintenant presque exclusivement dans le secteur du 1^{er} août ?

Alors il y a l'action, dans les quartiers notamment, des éducateurs, des gens qui travaillent en amont. Il y a la police qui essaie de garder les contacts, mais évidemment le cas d'Halloween n'a jamais été traité jusqu'à maintenant parce qu'on n'a jamais été confronté à cette situation particulière.

On a eu un 1^{er} août calme ou relativement calme dirais-je. Et en fait on a été effectivement surpris. Alors évidemment, on peut prendre le prétexte d'Halloween, comme on peut prendre le prétexte de n'importe quoi quelque part, pour semer la pagaille et le chaos sur Yverdon. Ça veut dire qu'effectivement vous avez raison, Mme la Conseillère, la police doit amener des solutions et des réponses. Et je vous propose qu'on attende la semaine prochaine pour avoir un développement de ces mesures.

Je vous remercie.



13.6

Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Plan des investissements : Projet Gare-Lac)

Nous avons lu, évidemment avec une grande attention, la communication municipale n°15.15 concernant le plan des investissements.

Une communication que nous attendons en fait depuis plusieurs mois avec beaucoup d'intérêt, parce que même si la Municipalité a donné une liste, sauf erreur en mars de cette année, de ses nouvelles priorités, il était important pour nous et il était intéressant évidemment pour nous de « voir » à quel point finalement ces priorités ressortaient dans le plan des investissements, pour paraphraser les américains : où est-ce que la Municipalité mettait son portemonnaie par rapport à où elle avait mis sa bouche, c'est-à-dire ses paroles, en mars.

Et donc évidemment, on y trouve quelques éléments intéressants qui appellent de ma part deux remarques et une question à la Municipalité :

La remarque concerne, bien pour la première fois, en tout cas à ma connaissance, le premier chiffre, je dirais définitif, des travaux de la route de contournement, chiffrée à 51.2 millions. Et comme le souverain a décidé une réalisation sans délai, ces 51.2 millions de francs sont investis sur huit exercices. Alors c'est des « sans délais » à la vaudoise : huit exercices ! Mais tout de même, ça nous fait quand même une dépense de l'ordre d'environ 6 à 7 millions de francs par année pendant les huit prochains exercices. On se rend compte qu'on est quand même assez loin des 15 millions qui avaient été évoqués lors de la campagne. On est également assez loin des 35 millions en vingt ans qui étaient prévus dans le projet AggloY d'avant la votation.

De ce point de vue-là, on assiste à un retour à la réalité qui est effectivement bienvenu. On peut maintenant décidément avoir un débat sur la manière dont on fait ça. Mais c'est une réalité qui est difficile. On a voulu la route, la Ville a voulu la route, mais il ne suffira pas simplement de la vouloir, il faut la réaliser ça prend déjà du temps.

Et il faudra évidemment la financer, et à ce titre, on se rend compte, et ce plan des investissements le montre de manière assez crue d'une certaine manière qu'en prenant des décisions d'investissements comme celles-ci, on ne décide pas seulement sur l'objet de l'investissement lui-même, mais on décide sur toute une série d'autres choses. Et ce sont des décisions qui ont évidemment une implication sur toute une série d'autres domaines que celui sur lequel on a formellement voté.

Et à ce titre, et c'est ma deuxième remarque, le plan des investissements est intéressant pour ce qu'on n'y trouve pas. Et ce qu'on n'y trouve pas c'est le PDL Gare-Lac ! Alors ce n'est pas tout à fait vrai parce qu'on y trouve un million pour quelques réalisations de plans de quartiers. Et on trouve également une somme inscrite de 40 millions pour le déménagement des services, simplement il est indiqué dans le plan des investissements que ce déménagement n'interviendra pas avant 2023, c'est-à-dire non pas la prochaine législature, mais le milieu de la suivante. Donc dans extrêmement longtemps, et puis sur Gare-Lac, eh bien, il n'apparaît plus rien au plan des investissements, sauf les 15 millions d'investissement qui font partie de la liste des investissements suspendus, ou en tout cas reportés à un futur meilleur, au-delà de 2024.

Ma question à la Municipalité est dès lors la suivante :

Le plan des investissements récemment communiqué au Conseil communal laissant apparaître d'importants reports dans les investissements à consentir pour le développement du secteur du PDL Gare-Lac, la Municipalité a-t-elle décidé de reporter le développement du PDL Gare-Lac, en particulier dans les secteurs actuellement occupés par les services de la Ville et les dépôts Travys et CarPostal, à une date postérieure à 2026 ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Réponse sobre et développée par la suite : Non, nous n'avons pas reporté ces travaux !

Où en est-on ? Quel est le programme ? Comment peut-on retrouver ceci dans le plan des investissements ?

Dans le secteur Gare-Lac, la Ville possède 40% des terrains, donc c'est une grande valeur immobilière et c'est une grande richesse pour la Ville.

Nous avons voté, décidé, il y a quelques semaines, deux semaines sauf erreur, un crédit d'étude, un petit crédit d'étude de CHF 50'000 qui doit nous permettre de travailler le chiffrage des travaux collectifs pour Gare-Lac et la stratégie foncière pour la vente ou non des terrains, ou la mise en valeur des terrains qui nous appartiennent, je le répète, à raison de 40%. Ces CHF 50'000 permettent, vont nous permettre de sortir un préavis en janvier 2016 - vous constaterez que ce n'est pas si loin que ça - qui va nous permettre de chiffrer, encore une fois, ces travaux collectifs et de définir une stratégie foncière pour ces terrains dans ce secteur-là.

Alors, c'était difficile évidemment de mettre un chiffre au niveau du plan des investissements, puisque comme je viens de le dire, nous n'avons pas la réponse à ce niveau-là. Néanmoins, nous avons mis quand même une certaine somme, M. le Conseiller en a trouvé une, je vais lui en souffler une deuxième, c'est-à-dire le plan de quartier Front-Gare qui fait partie du même secteur et il y a, il est juste dessous, il y a CHF 500'000.-, donc on a CHF 1'500'000 effectivement pour travailler ce secteur-là au niveau de l'étude. Et quand on aura, après les travaux d'investissement et la stratégie foncière que l'on va faire, on verra comment on va développer ceci. Je rappelle qu'on a été contacté par un certain nombre d'investisseurs potentiels qui souhaitent faire un partenariat public-privé avec la Ville et de savoir dans le fond quelle part eux, ils seraient d'accord de mettre et quelle part nous, on devrait mettre pour pouvoir donc avancer.

La Ville a aussi pris la décision d'avancer par zone dans ce plan de quartier. C'est une décision qui a été prise et qui va nous permettre encore une fois de développer différents secteurs sans prendre le risque d'avoir une opposition globale sur l'entier du territoire.

Et in fine, vous le savez aussi, c'est assez difficile d'avoir une maîtrise foncière claire dans la problématique de la LAT actuelle. Alors on peut, on a des plans de quartiers que l'on a lancés dans différents secteurs de la Ville que vous retrouvez d'ailleurs dans le célèbre plan des investissements, mais on ne sait pas dans le fond s'ils vont être bloqués ou non par une décision qui va nous obliger, dans le fond, à réorienter ces investissements-là dans un secteur plutôt qu'à un autre.

Donc, nous avons au niveau du plan des investissements des montants pour des équipements dans différents plans de quartier de la Ville. Et en fonction des possibilités ou des avancées des dossiers, et en fonction des oppositions ou non dans les différents secteurs, eh bien, nous allons réorienter les investissements en fonction de l'avancée des dossiers. C'est difficile parce que, pour pouvoir avancer aussi sereinement, vous avez cité, sauf erreur, les services communaux et CarPostal, donc c'est un endroit particulier, on doit aller effectivement aux Parties. Pour aller aux Parties, il faut légaliser ce plan de quartier. Ce plan de quartier nous oblige à trouver des compensations et en plus de ça des surfaces d'assolement complémentaires. C'est des éléments que nous n'avons pas. Quand on travaille avec le Canton, et Dieu sait si on fait des séances avec eux que ce soit dans le cadre d'AggloY ou en direct, eh bien, on n'a pas les réponses adéquates parce qu'ils n'ont pas les réponses adéquates et ils doivent travailler en partenariat, vous le savez, avec l'ARE qui nous permet effectivement d'avancer tant bien que mal dans ces directions d'aménagement du territoire.

Alors les communes de la région, les communes de l'agglomération, les huit communes de l'agglomération se sont d'ailleurs exprimées dans la conférence d'agglomération que nous avons eue récemment à Y-Parc et nous avons dit que, nous avons pris la décision d'être positif, de croire que nous allons pouvoir avancer, c'est-à-dire que nous incitons les investisseurs à avancer, nous, les communes, nous

allons aussi de l'avant avec différents plans de quartiers et on verra bien lesquels peuvent passer en avant ou les uns par-dessus les autres.

Si on revient au secteur des Parties, c'est-à-dire qu'il faudra donc qu'on légalise ces terrains. Et puis, ensuite de ça, on devra construire des bâtiments pour délocaliser CarPostal et les services de la Ville, vous en conviendrez que d'ici qu'on soit au moment du couper de ruban ça va mettre un certain nombre d'années. Alors nous avons mis au niveau du plan des investissements quelque chose comme 2022, ça sera peut-être 2020 et on serait fort heureux que ça puisse avancer, disons, aussi vite, mais on ne pourra pas attaquer réellement le secteur où il y a actuellement le Service des énergies, le Service des travaux et CarPostal tant que nous n'aurons pas légalisé et construit dans le secteur les Parties.

Donc cette espèce de jeu de dominos nous donne une espèce d'insécurité évidemment à long terme parce que dans le fond c'est à moyen et long terme, mais ces éléments-là, encore une fois ne sont pas du tout supprimés, comme je viens de vous le dire, du plan des investissements. Nous avons donc les études nécessaires qui nous permettent d'avancer et l'argent qui nous permet d'avancer dans les études en question.

Voilà, M. le Conseiller, ce que je peux vous répondre.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je me permets effectivement de rebondir sur quelques faits que vous avez mentionnés. Je partage avec vous le fait que cette fin de législature et probablement l'entier de la prochaine, c'est une législature LAT du point de vue de la manière dont on l'urbanise, c'est-à-dire que finalement les développements qu'on fera seront ceux qu'on aura le droit de faire beaucoup plus que ceux qu'on aura forcément choisis et dans quel ordre.

Je déduis, mais vous allez me le confirmer, si j'ai bien compris par rapport à ça qu'il est donc possible que certains de ces investissements dans le plan des investissements soient réorientés en termes de chronologie différemment que ce qui est dedans. J'aimerais soulever le fait qu'en cas de blocage dans le cas des Parties, la commission qui avait traité du plan de quartier, en tout cas du projet de plan de quartier à Verdan, avait mentionné le fait qu'une des possibilités était effectivement qu'on utilise Verdan qui est un des très rares terrains qui n'est actuellement pas bloqué par ces questions légales avec les terrains de Gare-Lac, parce que finalement tous les autres, que ce soit Coteau-Est, Roseyres, Parties sont à l'heure actuelle effectivement extrêmement complexes au niveau de la LAT.

Donc « me confirmez-vous » que finalement les informations contenues dans le plan des investissements sont indicatives quant au délai d'investissement et qu'il serait tout à fait possible le cas échéant que les choses soient réordonnées dans le temps ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Bien sûr, vous avez raison, M. le Conseiller.

Quand je parle du plan des investissements, régulièrement je vous cite les années 2016-2017 parce qu'on pense que c'est celles qu'on peut maîtriser. Au-delà, à part le côté magicien, je ne vois pas comment on pourrait garantir, disons, que les éléments sont dans les bonnes cases. Et on a fait ce que l'on a pu définir avec les services en imaginant que ça pouvait fonctionner comme ça. Mais évidemment, il appartiendra à la Municipalité, chaque année d'ailleurs, de revoir le plan des investissements et de revoir la chronologie en fonction de l'avancée des dossiers.

Donc effectivement, nous avons sorti, vous l'avez vu, quelques investissements qui nous semblaient, disons, pouvoir attendre pour des raisons financières, vous les avez repérés, la presse en a fait mention aussi, en se disant que de toute façon même si on lançait une étude, il n'y a pas beaucoup de chance pour que ça puisse se faire avant huit à dix ans. Et c'est comme ça que nous avons défini et sorti ces éléments-là. Et le reste, en priorités municipales ou en

besoins pour la Ville que ça soient des collèges, que ça soient des terrains, et bien nous les avons priorisés d'une façon positive en espérant que nous pouvions aller dans ce sens-là.

Mais vous avez raison, je crois qu'on va nous donner des réponses qui vont nous orienter dans une direction plutôt qu'une autre. Nous on aimerait aller dans cette direction-là, mais peut-être que, disons, les réglementations ou les discussions avec le SDT vont nous montrer que, disons, il faudrait qu'on réoriente ces choix.

Ce qui est important c'est d'avoir quelque part de l'argent qu'il soit sur un secteur ou sur un autre qui nous permettra peut-être d'être interchangeable et de pouvoir faire avancer la Ville parce que la Ville doit avancer, et il faudra bien qu'on trouve des solutions avec les différents services qu'ils soient l'État ou la Confédération.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je vous remercie de vos réponses.

Comme vous l'avez indiqué, un préavis va bientôt sortir, donc sur ces questions-là on aura donc l'occasion de revenir très probablement très rapidement.

D'ici là, un joyeux Noël à tout le monde. Ah non, on se voit la semaine prochaine, c'est juste.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.7

Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Avancement du projet Kindercity)

Il y a environ deux ans, nous avons pu lire dans la presse qu'un projet nommé Kindercity pourrait voir le jour à Yverdon.

Dans cet article on apprend que Kindercity est en quelque sorte un équivalent de la cité des sciences pour les enfants et qu'une exposition de ce type existe déjà en Suisse allemande près de Zürich. La fondation qui gère ce centre ludico-scientifique souhaite ouvrir une antenne romande afin de développer une offre francophone. Il ressort qu'Yverdon est idéalement situé et que plusieurs endroits pourraient accueillir Kindercity. On évoque notamment la zone commerciale de Chamard, le futur quartier Gare-Lac, le parc scientifique et technologique.

Plus récemment, en avril de cette année, toujours par la presse, nous avons appris que le projet allait bon train, qu'un architecte de la région allait construire un bâtiment de services à Y-Parc dans lequel serait intégré le projet Kindercity. Selon le journaliste, une offre d'achat était parvenue aux copropriétaires du terrain, dont la Commune fait d'ailleurs partie, et qu'une mise en l'enquête pour ce bâtiment serait déposée pendant l'été voire l'automne 2015.

À mon sens Kindercity est un projet prioritaire pour notre Ville. Tout d'abord, il s'intègre parfaitement dans la vocation technologique et scientifique du parc. Les collaborations déjà existantes entre la HEIG-VD et le CPNV s'en trouveront enrichies. Mieux encore, ce projet contribuera à intéresser les jeunes enfants aux domaines techniques. Vous savez probablement que les métiers techniques souffrent d'un déficit d'image et que les jeunes leur préfèrent d'autres domaines avec évidemment pour conséquence un manque de relève dans l'industrie.

On parle aussi souvent de la mauvaise image d'Yverdon. Rappelons-nous quand même que souvent les villes sont associées à un symbole. Et d'ailleurs si je vous parle de la tour Eiffel, du Musée des transports ou du Technorama, vous serez probablement capables de citer la ville qui s'y rattache. Un projet comme Kindercity permettra à notre Ville de se forger une réputation à la hauteur de ses ambitions à savoir devenir un véritable pôle de la technique et de la science, d'ailleurs on aura bientôt un Conseil communal totalement électronique, ça va dans le bon sens.

Les retombées touristiques sont, elles aussi, tout à fait intéressantes. Selon un document publié

par Y-Parc dernièrement le nombre de visites est estimé entre 100'000 et 120'000.

Alors ma question est la suivante :

La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil sur l'avancement du projet Kindercity et sur les moyens qu'elle a mis en œuvre pour s'assurer que ce projet se concrétise dans les meilleurs délais ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer de vous répondre, M. le Conseiller BALET, dans la mesure des possibilités, sans trahir de grands secrets.

Effectivement, depuis le début de l'année, je suis président de la copropriété et président d'Y-Parc, donc ce sujet-là a été traité depuis le début de l'année, en tout cas dans le cadre de ces deux instances.

De quoi parle-t-on ? Dans la partie centrale du PST, il y a une promesse de vente et d'achat qui est en faveur d'un privé, et ce terrain conviendrait à merveille pour y faire un projet de Kindercity notamment. Kindercity, vous l'avez dit, c'est le pendant de ce qui existe à Zürich, c'est le pendant aussi, en version plus petite, du Palais des sciences et de la découverte de la Villette à Paris.

Alors la Ville, bien évidemment, a fait une multitude de démarches pour faire en sorte que ça puisse avoir lieu, mais nous n'avons pas toutes les cartes en main. Pour quelles raisons ? Je vous l'ai dit, il y a donc un privé qui a une promesse de vente et d'achat dans ce secteur-là. De l'autre côté, l'initiateur du projet Kindercity, M. Gostanian, pour ne pas le citer mais il est connu, a envie de reproduire le bâtiment où ce principe, au cœur du PST. En plus de ça, il devrait être accompagné ce bâtiment par deux autres bâtiments de services puisque cette zone est affectée à une zone de services. Vous en conviendriez donc, c'est évidemment un projet majeur pour le parc, un projet majeur pour la Ville puisqu'en fait il va nourrir le centre du PST.

Alors nous avons réuni les différents protagonistes et la balle est un peu dans leur camp, dirais-je, puisque les deux protagonistes, c'est-à-dire d'un côté celui qui veut construire et celui qui a le pouvoir d'activer son droit sur le sol, se sont mis d'accord en début d'année pour considérer que ce projet doit avoir lieu sur Yverdon, jusque-là, tout va bien. Mais évidemment ils doivent régler les modalités, les relations contractuelles qui doivent régir cette opération et ils sont en train d'affiner avec les différents conseils, chacun de leur côté, la position qui devrait permettre de faire avancer ce dossier.

Alors j'aurai bien voulu aussi moi, M. le Conseiller, que les délais soient respectés tel qu'on a imaginé. Au début juillet, on a imaginé que tout ça serait sous toit pour fin juillet. C'était court certes, mais la « copro » avait donné un accord de principe au mois de mai, en jalonnant aussi le parcours d'une mise à l'enquête globale de ces installations, et force est de constater que nous ne sommes pas dans le calendrier.

Nous ne sommes pas dans le calendrier parce que je vous l'ai dit, il faut que la relation commerciale et globale de ces partenaires puisse fonctionner. La copropriété, elle, a donné son accord. La copropriété a donné son accord aux différents partenaires, donc de ce côté-là, c'est un élément essentiel. De l'autre côté, Y-Parc soutient évidemment cette démarche, notamment par sa direction qui s'investit dans ce secteur-là pour faire en sorte que ce projet puisse avoir lieu. Un autre protagoniste est l'ADNV, et son directeur aussi, qui amène les compétences et l'énergie nécessaire pour faire en sorte que ça puisse se passer. Et in fine les services de l'État qui évidemment seraient extrêmement favorables au fait que ce Kindercity et l'ensemble du périmètre central se développent.

Alors j'ai eu un certain nombre de courriers entre la fin de la semaine passée et le début de cette semaine, plus un rendez-vous qu'on a agendé pour refaire le point de la situation qui aura lieu la semaine prochaine. Et j'aimerais bien pouvoir vous donner des résultats extrêmement positifs.

Alors, j'espère aussi que ça soit aussi un autre cadeau de Noël, et pas seulement celui de ce soir, qui vous permettrait de, disons, d'entendre que ce projet Kindercity puisse avoir lieu sur Yverdon. Sachez que la Ville met tout ce qui est nécessaire à disposition. On fait tout ce qui est possible de faire pour pouvoir accueillir ce projet que nous soutenons, que nous souhaitons, que nous voulons sur Yverdon, parce que nous trouvons comme vous, M. le Conseiller, que c'est un projet extrêmement intéressant.

Voilà, je crois que je peux difficilement aller plus loin sans, disons, trahir ce que, disons, les négociations qui sont en cours.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je remercie M. le Syndic pour ses réponses. Je prends acte que ma foi ce n'est pas toujours facile, que malgré le bon sens et le dialogue, ce n'est pas toujours facile de faire avancer plus rapidement les projets et que dans le fond, vous avez un petit peu les mêmes difficultés que l'équipe municipale précédente.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.8

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Signalisation des routes en particulier celle de la rue de la Chèvre)

J'ai une question qui concerne la planification des routes et la mise en place de la signalétique.

Fin septembre 2015, après un an de travaux et après avoir dépensé 1,5 million de francs, la route de la Chèvre et le prolongement de l'avenue des Sciences étaient ouverts au trafic automobile et cycliste.

Ce tronçon de route doit permettre d'éviter le giratoire de l'A1 et faciliter l'accès à la route de Lausanne depuis celle de la Sallaz. Début décembre, deux mois après son ouverture, le nouveau parcours restait encore vierge de tout panneau indicateur montrant qu'on pouvait l'emprunter pour se rendre, par exemple, à Echallens.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Un budget insuffisant est-il à la source de cette absence de signalisation ?
2. Comment sont coordonnées la planification des routes et la mise en place d'une signalisation adéquate ?
3. Vos services peuvent-ils améliorer cette coordination ?
4. Et enfin, que peut-on faire comme simple particulier si on observe une lacune criarde dans la signalisation routière et à qui s'adresser ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Vous m'avez envoyé à 18h ce soir un mail qui m'annonçait vos quatre questions. Je vais répondre le mieux possible.

1. *Un budget insuffisant est-il à la source de cette absence de signalisation ?*

C'est non.

2. *Comment sont coordonnées la planification des routes et la mise en place d'une signalisation adéquate ?*

Si c'est une route qui est simplement remise en état, la signalisation existe. Si c'est une nouvelle route comme le chemin de la Chèvre, PNV Mobilité doit faire la signalisation adéquate. On en a discuté en séance : il faut annoncer Ependes, il faut annoncer Echallens, il faut annoncer tous les villages pour effectivement dégager le giratoire pour passer par le chemin de la Chèvre.

3. *Vos services peuvent-ils améliorer cette coordination ?*

On peut toujours s'améliorer, mais je crois que dans le cas présent, on a pensé que les gens qui prenaient le chemin de la Chèvre, je pense que c'était plus facile, mais effectivement pour aller même sur Chavornay, il y en a qui passent par là. Et il faut signaler à la sortie dans le PST et à la sortie la direction.

4. *Que peut-on faire comme particulier si on constate une lacune criante dans la signalisation routière et à qui s'adresser ?*

Alors là, c'est facile ! Vous prenez votre téléphone ou votre vélo. Vous téléphonez ou vous allez à l'administration communale. Ils vous diront qu'il faut aller vous annoncer à PNV Mobilité. Puis là, vous faites votre réclamation et je vous promets qu'on en tiendra compte.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je vous remercie pour ces réponses et pouvez-vous me dire quand une signalisation adéquate sera effectivement mise en place ? Est-ce que vous avez déjà une date ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Alors, après la réception de votre mail à 18h ce soir, j'ai téléphoné à la Municipale PNV Mobilité chez elle, et elle m'a dit que c'était imminent !

M. le Conseiller Christian GIROUD :

C'est fantastique ! Je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.9

Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Réservation et usage de la salle du 1^{er} étage du TBB)

Pour rendre sa complète majesté d'antan au Théâtre Benno Besson, ce sont des centaines de milliers de francs qui se sont ajoutés aux millions initiaux votés par le présent Conseil communal.

Lors du débat sur cet objet, notre précédent Syndic s'était engagé à ce que les associations et sociétés locales (ou régionales) continueraient à être les bienvenues en la salle du 1^{er} étage du Restaurant La Grange, seule salle du centre-ville où il est possible de réunir une assemblée d'environ 60 personnes - en bénéficiant d'un service de boissons d'un restaurateur durant l'assemblée. Cette salle est en plus idéalement située à côté d'une complète interface de transports et de parking.

Mesdames et Messieurs, c'est bientôt le temps des assemblées générales et des réservations qui vont avec ! Quelle n'a pas été ma surprise de constater que le restaurateur n'a pas les éléments en main qui lui permettent de savoir si la salle est disponible ou pas, qu'il n'a pas en main de tableau des utilisations qui peuvent être celles du Service de la culture, tel que nous

avait annoncé la Municipalité puisqu'elle était aussi destinée au Service de la culture ce qu'on comprend. De plus, j'ai été avertie qu'à chaque usage de la salle, la société utilisatrice et le restaurateur devaient mettre en place tables et chaises avant l'assemblée, plier les tables après, et les remiser dans les locaux faits pour ça, une fois la réservation terminée et quelle que soit l'utilisation du lendemain ou pas !

Autre surprise, alors que la Commission de gestion avait suggéré à URBAT d'améliorer l'équipement de la salle avec un beamer et un écran, rien n'a été incorporé dans cette rénovation : il semble pourtant que ces outils courants – qui sont installés dans la moindre et de la plus petite salle des salles de cet Hôtel de Ville (comme au Château voisin) sont une amélioration qui semblait aller de soi, et cela pour trois ou quatre mille francs en plus des millions qui ont été consacrés à cet objet ou qui seront consacrés à cet objet.

C'est donc une amère déception de constater qu'il est plus important pour la Ville de paraître plutôt que d'être par ses sociétés qui sont un élément prépondérant de la cohésion sociale que chacun d'entre nous souhaite !

Deux questions :

1. Quelles sont les clauses figurant dans le bail à loyer du restaurateur concernant la réservation et l'usage de cette salle et quelles sont les règles qui sont imposées ou posées au Service de la culture pour son utilisation également ?
2. Vu le flou artistique – ou plutôt la partie de ping-pong qui attend les responsables de sociétés qu'on renvoie du Service de la culture au restaurateur et vice-versa - la Municipalité peut-elle nous dire si cette situation brumeuse est de saison ou si on a décidé de ne rien décider ?

Je remercie la Municipalité de ses réponses - qui sont urgentes car ceci va compliquer l'organisation pour nombre de sociétés. Les réponses peuvent peut-être attendre la semaine prochaine puisqu'il faut consulter peut-être des documents et je ne me fâcherai pas si on n'a pas de réponse immédiate. Merci !

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Vous conviendrez que le restaurant et la salle ont été ouverts que très dernièrement. Mais je peux rappeler à Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN ce qui suit :

La convention du 20.12.2013 entre la Commune et le restaurant de la Grange stipule que :

« À l'étage, les deux salles de réunions seront utilisées prioritairement par le Service de la culture pour permettre le travail des artistes, les répétitions et autres. Le reste du temps, elles seront laissées à la disposition du restaurateur.

Un calendrier des réservations précis sera tenu par le Service de la culture, et le tenancier leur fera part à l'avance de ses dates de réservation. L'entretien (nettoyage) sera assuré respectivement par chaque utilisateur. »

Cette convention a été récemment partiellement remise en question et des ajustements doivent encore avoir lieu. Des discussions sont en cours entre URBAT, Culture et les exploitants.

Par ailleurs, depuis la réouverture du restaurant, un accord provisoire, en bonne intelligence a été fait entre les deux utilisateurs du bâtiment, donc le Théâtre Benno Besson et La Grange, pour optimiser l'organisation des locations. Des périodes d'utilisation prioritaires seront définies sur l'année et pourront être communiquées pour permettre une meilleure prévisibilité pour les différents publics.

Enfin, comme vous l'avez dit, il y a encore lieu d'équiper les salles avec un équipement standard (beamer, écran, flipchart), adapté aux besoins des clients.

Une fois que nous aurons finalisé tout prochainement ces différents points, nous

communiquerons largement afin que les personnes intéressées par une location sachent exactement comment procéder.

J'aimerais encore juste rajouter que pour l'instant les choses se passent bien, la direction du Théâtre et les exploitants se parlent et qu'ils font les choses en bonne intelligence.

Voilà ce que je peux vous répondre à ce jour.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je remercie Mme ROULET-GRIN pour sa question d'importance. Elle est effectivement importante pour les sociétés locales qui n'ont plus de salle en ville, et il nous paraît, à la Municipalité, primordial de maintenir cette salle à disposition des sociétés.

C'est la raison pour laquelle, tout récemment, et peut-être que le Service de la culture n'est pas encore au courant, mais il le sera tout soudain, j'ai décidé de faire une petite modification à cette convention en modifiant le texte dans le bail. Et j'ai introduit la clause suivante, à savoir :

« Deux salles de réunion seront utilisées par le Service de la culture et par le restaurateur. »

Donc, vous l'aurez compris, à part égale, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de priorité de l'un ou de l'autre, mais il y a une utilisation égalitaire des deux qui se fait, comme Mme la Municipale SAUGY l'a dit, sur réservation.

Il faut évidemment mettre en place un système, ce qui est en train d'être fait, à savoir qu'évidemment on doit pouvoir réserver la salle si, par exemple le restaurateur a un baptême qui est annoncé six mois à l'avance, il doit pouvoir l'inscrire dans un calendrier et il doit pouvoir compter sur cette réservation. Donc au fond, je crois que le Service de la culture mettra en place le même système que pour toutes les autres salles de la Ville.

Mais encore une fois, pour la Municipalité, il est d'importance que cette salle puisse continuer de servir, comme par le passé, aux sociétés locales, comme du reste à la culture, mais sur un système de réservation.

Quant à votre remarque sur les chaises, alors je le découvre, je l'ignorais mais je vais me renseigner parce qu'effectivement, il faut rester pratique, il faut rester cohérent et je vais examiner ce point-là demain déjà.

Voilà ce que je peux rajouter à ce que ma collègue vient de vous dire.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Nous avons appris de la bouche de Mme la Municipale SAUGY que les restaurateurs de la Grange et les services culturels se parlaient, ce qui nous rassure. Ce qui nous rassure un peu moins, c'est que visiblement les Municipales ne se parlent pas entre elles, puisqu'elles profitent de la séance du Conseil communal pour annoncer en primeur à cette assemblée, et visiblement à leurs collègues, des décisions qu'elles auraient prises.

Moi, j'insiste vraiment et je trouve vraiment important à ce que la Municipalité puisse discuter sereinement en toute confidentialité des décisions qui doivent être prises, de façon à ce qu'elle puisse présenter une position commune et collégiale telles que les coutumes et les lois de ce pays le demandent.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 13 de notre ordre du jour.

**Réponse de la
Municipalité**

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part... pardon.

de M. le Municipal Marc-André BURKHARD à la question de M. le Conseiller Julien MING du 1^{er} octobre 2015 concernant l'imputation de la taxe des micropolluants.

En séance du 1^{er} octobre 2015, M. le Conseiller Julien MING m'a posé une question qui est en fait en est deux.

1. *Comment prévoyez-vous l'imputation de la taxe auprès des habitants et des industries de la Commune et des communes raccordées ?*

Nous parlons là, de la taxe sur les micropolluants. La Confédération vient percevoir une taxe annuelle calculée sur le nombre d'habitants, soit pour Yverdon CHF 270'000. 30'000 habitants à CHF 9, vous faites le calcul.

Cette taxe est financée par la taxe d'épuration, article 17 du règlement sur les égouts de la Commune d'Yverdon-les-Bains, approuvé le 7 mai 2009 par le Conseil communal et les recommandations du VSA parues en février 2015.

Ça c'est pour la première question.

Pour la deuxième question :

2. *Le principe du pollueur payeur sera-t-il bien respecté ?*

Le principe du pollueur payeur est totalement respecté, entendu que, sur la base de l'eau consommée, que l'ensemble des utilisateurs raccordés va participer à financer l'ensemble des coûts liés à l'épuration, dont la taxe sur les micropolluants.

Il est prévu de réaliser le traitement aux environs de 2025, ces travaux seront financés à 75% par ce fonds géré par la Confédération. Cela allègera la facture pour le traitement des micropolluants d'environ 7 millions pour la Ville d'Yverdon.

Pour mémoire : le fonds d'épuration est alimenté à ce jour à raison aussi de 7 millions.

Voilà, je crois que j'ai répondu à vos deux questions que vous m'aviez posées.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Municipal, en fait, j'aurais voulu clore le point 13 avant de vous donner la parole pour une réponse à apporter à ce Conseil, mais je vous remercie de l'avoir fait.

Est-ce que la Municipalité a d'autre réponse à donner à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Alors comme annoncé au début de séance, nous allons visionner un film du Service des énergies qui nous propose de faire le point en image sur l'avancée du projet de déploiement de la fibre optique à Yverdon-les-Bains.

Et en préambule, je donne la parole à Mme Marianne SAVARY.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Oui, je suis désolée alors que tout le monde était persuadé que la séance était terminée. Il reste

encore un petit film du SEY à visionner, je vous rassure, ce sera très court, je crois que ça dure une minute, pas beaucoup plus.

L'idée était en effet, comme l'a dit la Présidente, de faire le point très rapidement en image avec vous sur le dossier fibre optique suite à votre vote il y a quelques mois en arrière. La fibre optique, vous savez les contrats avec Swisscom sont signés. L'équipement des premiers quartiers avance à bon train. Et nous venons de signer un partenariat avec VO Energies, société basée à Orbe, destiné à fournir aux yverdonnois déjà connecté à la fibre une offre multimédia régionale de même qualité que celle de Swisscom.

Voilà, le SEY a donc voulu profiter de cette séance pour vous montrer rapidement en image quelques éléments de la fibre optique à Yverdon.

Je vous remercie.

Projection du film <https://youtu.be/pGeMNJ74EfQ>

Clôture

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci beaucoup au Service des énergies pour ce petit film instructif.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun pour sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous jeudi prochain le 10 décembre 2015 à 20 heures.

Il est 22h23 et je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2015

	Page
1. Appel.....	79
2. Approbation de l'ordre du jour.....	79
3. Approbation du PV du 1 ^{er} octobre 2015.....	79
4. Démissions.....	80
5. Assermentations.....	81
6. Communications de la Présidente.....	82
7. Communications de la Municipalité.....	82
8. Nomination d'un membre à la Commission communale de recours.....	84
10. Préavis n° PR15.29PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 176'000.- pour les travaux d'évacuation des eaux de décharge de la source du Cossaux. Rapportrice : Mme Marceline MILLIoud.....	84
11. Préavis n° PR15.30PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour le renouvellement des infrastructures informatiques de l'Administration communale. Rapporteur : M. Roland VILLARD.....	85
12. Motion de M. Bart WIND du 3 septembre 2015 (PV point 9.3) concernant le rachat de l'électricité au prix du marché. Rapportrice : Mme Joëlle BETTEX.....	87
13. Propositions individuelles et interpellations.....	87
13.1 Une Motion de la commission du PR15.27PR par M. le Conseiller Yann MAMIN (Nouveau projet d'aménagement de la salle des Débats).....	87
13.2 Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (RIE III ,Troisième réforme sur l'imposition des entreprises).....	96
13.3 Un Postulat de M. le Conseiller Bart WIND (Dépendance décroissante du réseau de distribution national et international à très haute tension pour l'alimentation en électricité du réseau local Yverdonnois).....	98
13.4 Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Navigation : signalisation et billetterie).....	100
13.5 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Célébration de la fête d'Halloween : débordements).....	102
13.6 Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Plan des investissements : Projet Gare-Lac).....	104
13.7 Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Avancement du projet Kindercity).....	107
13.8 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Signalisation des routes en particulier celle de la rue de la Chèvre).....	109
13.9 Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Réservation et usage de la salle du 1 ^{er} étage du TBB).....	110
Réponse de la Municipalité.....	113
de M. le Municipal Marc-André BURKHARD à la question de M. le Conseiller Julien MING du 1 ^{er} octobre 2015 concernant l'imputation de la taxe des micropolluants.....	113